

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 05 mars 2018

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

Le lundi 5 mars 2018

Dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

Mme Alexandra CORDEBARD
M. Rémi FÉRAUD
Mme Déborah PAWLIK
Mme Anne SOUYRIS
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Paul SIMONDON
M. Sylvain RAIFAUD
Mme Dominique TOURTE
M. Éric ALGRAIN
M. Stéphane BRIBARD
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY
M. Didier LE RESTE
M. Emmanuel RYZ

Le quorum est atteint.

Excusés :

M. Laurent SCHOUTETEN donne pouvoir à Mme Déborah PAWLIK
M. Didier LE RESTE quitte la séance à 20h56 et donne pouvoir à M. Dante BASSINO
M. Bernard GAUDILLÈRE quitte la séance à 20h56 et donne pouvoir à M. Paul SIMONDON
M. Éric ALGRAIN quitte la séance à 20h59 et donne pouvoir à Mme Alexandra CORDEBARD

Question au pré-conseil d'arrondissement

Mme CORDEBARD donne la parole au représentant du collectif des riverains du 27 rue Saint Quentin.

M. Alban LIONNET, représentant du collectif des riverains du 27 rue Saint Quentin, donne lecture de la question suivante :

« Depuis le début de l'année 2017 nous alertons régulièrement les services de la Mairie du 10^e de la situation dramatique qui est en train de se dérouler au 27 rue Saint-Quentin concernant le squat, par des dealers, de l'hôtel Saint-Quentin.

La situation devient dramatique car nous subissons jour et nuit les agissements des squatteurs drogués : cris, hurlements, musique, bagarres. Le 27 rue Saint-Quentin est devenu un véritable repère de dealers et de prostitution. Nous avons retrouvé, dans la rue et dans nos cours intérieures, des seringues usagées jetées des fenêtres de l'hôtel. Les squatteurs déversent sans scrupules tous leurs déchets et excréments dans la rue Saint-Quentin et dans nos cours intérieures. Cette situation entraîne des nuisances sanitaires importantes : olfactives, visuelles, et cela attire énormément de souris et de rats.

Des cris de femmes battues sont entendus. Des cris d'enfants et de bébés également. Nous avons été témoins à plusieurs reprises de luttes de clans : un soir de décembre 2017 vers 21h00, des hommes sont venus jeter violemment, contre les fenêtres de l'hôtel, des bouteilles en verre. Un autre soir, des hommes se battaient à l'arme blanche. Plusieurs ont été grièvement blessés. Une femme aurait été séquestrée plusieurs jours dans ce squat où elle aurait été violée et battue. À chaque fois, la police a été alertée.

Les personnels de la société de nettoyage des parties communes du 148 rue La Fayette ont été blessés par jets de bouteille par les squatteurs alors qu'ils étaient en train de travailler.

Nous avons déposé individuellement des plaintes au commissariat de police du 10^e arrondissement. Le Syndic du 148 rue La Fayette – Agence Étoile – a également déposé plainte.

Un procès a eu lieu en octobre 2017. Le Tribunal d'Instance de Paris 10^e a préféré laisser passer la trêve hivernale et aurait octroyé aux squatteurs un délai de trois mois supplémentaires avant de pouvoir procéder à une expulsion. Nous n'avons pas eu de copie du jugement.

Nous subissons depuis près d'un an un véritable calvaire. Nous avons le sentiment d'être complètement oubliés par les pouvoirs publics qui devraient normalement nous soutenir. Plusieurs courriers adressés à la Mairie du 10^e sont restés sans réponse. Ce n'est pas normal.

Le gérant de l'hôtel, le groupe Maranatha, est en liquidation judiciaire. Ses représentants ne gèrent pas la situation. Ils ne répondent pas non plus à nos questions.

L'hôtel est en train de s'effondrer : plusieurs murs et plafonds sont tenus par des étais. La suspension des travaux de rénovation par le groupe Maranatha était d'ailleurs due à un

problème de défaut de structure pour lequel des travaux plus conséquents auraient dû être entrepris par la SCI propriétaire des murs de l'hôtel.

Cette situation représente des risques majeurs pour la sécurité des riverains de l'hôtel. En plus des risques de violences, il y a un risque d'effondrement d'immeuble du 27 rue Saint-Quentin.

Ces faits ont déjà été repris dans la presse : cinq articles ont été publiés dans Le Parisien en 2017 et en 2018, un reportage est diffusé sur BFM Paris ce jour même.

Nous vous demandons de prendre vos responsabilités et d'agir sans plus attendre avant qu'un drame n'affecte une des familles de riverains ou des passants.

Comme vous le savez, le ministère de la Cohésion des territoires vient de publier une « Instruction du gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles ». Cette instruction invite tous les acteurs locaux à se coordonner dans le cadre d'une stratégie complète formulée par les Préfets (lutte contre la délinquance, suivi sanitaire, relogement, attention particulière en présence d'enfants, etc.). Les squats sont dans le périmètre de cette instruction et doivent donc faire l'objet d'un contrôle régulier des acteurs locaux.

Vous avez le pouvoir de demander une mise en péril en urgence et de demander l'expulsion de force des squatteurs pour que notre calvaire cesse dans les prochaines semaines. Nous souhaiterions avoir des réponses aux questions suivantes :

- ***Quelles mesures comptez-vous prendre pour permettre une mise en péril d'urgence de l'hôtel squatté au 27 rue Saint-Quentin, comme vous le permet le Code de la construction et de l'habitation par son article L. 511-3 ?***
- ***Quel est le travail réalisé à ce jour sur ce dossier par vos services ?***
- ***Quelle est votre coordination avec le Préfet de police de Paris concernant une demande d'expulsion anticipé ? »***

Mme CORDEBARD remercie le Collectif des riverains du 27 rue Saint Quentin pour ses questions, très documentées, au sujet de ce problème majeur rencontré dans le 10^e arrondissement et demande aux élus si l'un d'entre eux souhaite intervenir.

Mme PAWLIK précise qu'elle interviendra après la réponse que Mme CORDEBARD donnera au collectif des riverains.

Mme CORDEBARD informe avoir été en contact avec plusieurs voisins, un collectif ayant écrit au commissaire de police et par d'autres personnes qu'elle a appelées ou rencontrées. Aucune des questions n'est de trop et chacune mérite réponse.

Premièrement, Mme la Maire partage ce constat actuel. Cette situation non acceptable s'est dégradée ces derniers mois et montre des signes de danger réel qu'elle a signalés par écrit au

Préfet de police, il y a de cela plusieurs semaines, en relayant un certain nombre d'interpellations et d'envois des riverains de l'hôtel.

Elle a été saisie peu après son arrivée et a entamé un certain nombre de démarches pour éclaircir la situation. Le propriétaire est déficient car il a tardé à signaler le squat et à demander l'expulsion des personnes l'ayant investi. Le juge a pris une décision de maintien des personnes dans l'espace pour la trêve hivernale en leur accordant trois mois supplémentaires. Mme la Maire pense que cette décision a été prise à un moment où la situation était différente et sans un éclairage complet.

Aujourd'hui, elle ne permet d'intervenir que dans un cadre contraint au sein du squat. Cependant, les rejets de déchets fréquemment déposés sur les trottoirs, les témoignages des riverains et les éléments fournis (photographies) peuvent permettre d'attirer l'attention du Préfet sur la situation.

Mme la Maire a partagé ses observations avec le commissaire VALLOT car lui seul a été habilité à entrer à l'intérieur de l'hôtel pour intervenir à divers moments, soit aux demandes des riverains, suite à des bagarres, des altercations, des cris, ou par sa saisie propre après témoignage sur la présence d'enfants et d'adolescents à l'intérieur de l'hôtel.

S'en sont suivis un certain nombre d'actions en lien avec la salubrité. La Mairie a reçu des photos d'amoncellements qui, selon Mme CORDEBARD, font courir des risques d'incendies dans les courettes, et elle a demandé que soient faits un certain nombre de contrôles. La Ville a saisi l'ARS qui s'est rendue sur les lieux et a pris un arrêté qui enjoint le propriétaire à effectuer le nettoyage à l'intérieur des lieux sous quinze jours. Si ce dernier est déficient, la Ville pourra se substituer à lui, entrer dans le bâtiment et procéder au nettoyage.

De la même manière, un architecte de sécurité a été mandaté, et celui-ci est allé constater les dangers que des éléments de façade peuvent faire courir afin de demander si la prise d'un arrêté de péril était possible. Cet arrêté, défini par des règles particulières et strictes, n'a pas été retenu car l'immeuble ne s'écroule pas et aucun incendie ne s'y est déclaré.

Mme la Maire s'engage tout de même à aller jusqu'au bout, y compris en faisant intervenir les services de la Ville, pour procéder à l'assainissement et faire enlever tous les amoncellements de déchets. Un container a été installé pour inciter les personnes vivant dans l'hôtel à y déposer leurs déchets, mais les volumes sont tels que celui-ci est vite saturé.

Mme la Maire espère que l'immeuble sera accessible d'ici une dizaine de jours pour pouvoir procéder à son nettoyage. Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour avoir la possibilité légale de le faire en continuant de signaler régulièrement, auprès du Préfet, toutes les difficultés remontées. Elle remercie le collectif d'avoir envoyé cette interpellation et porté plainte, car cela donne des arguments juridiques afin d'intervenir dans ce domaine privé et continuer de poursuivre le propriétaire afin qu'il assume ses responsabilités. Cependant, que l'arrêté de péril ne soit pas d'actualité à ce stade est regrettable, car ce serait un argument supplémentaire.

Des lieux peuvent être squattés ou habités dans des conditions de mise à l'abri pouvant être différentes, mais ce n'est pas le même sujet car cet hôtel n'est pas occupé dans des conditions acceptables au regard du voisinage et de l'attitude de ses résidents.

Mme PAWLIK remercie à son tour les membres du Collectif d'avoir posé cette question. Ils exposent une colère légitime car cela dure depuis plus d'un an. Une année de difficulté pour eux, pour le voisinage, pour l'arrondissement et pour les touristes qui parcourent ce quartier.

Elle n'est pas totalement satisfaite de la réponse de Mme la Maire, car il faut encore attendre plusieurs jours pour avoir une intervention de la Ville afin de nettoyer les déchets entassés depuis plusieurs mois. Même si Mme la Maire a découvert ce dossier à son arrivée, du fait qu'il n'y a pas eu de vacance de pouvoir, un certain nombre de choses auraient pu être mises en place pour ne pas en arriver à cette situation.

Au-delà de mesures concrètes inexistantes, il est question de sécurité et de tranquillité dans le quartier. Des bagarres éclatent à n'importe quel moment de la journée, notamment la nuit, ce qui ne donne pas beaucoup d'assurance pour regagner son domicile le soir. Une présence policière renforcée est donc nécessaire dans ce secteur car cette situation est particulière et pour cela, des efforts spécifiques doivent être faits autour de cet immeuble afin qu'elle ne perdure pas.

La question de la salubrité n'est pas simple, mais les dix à quinze jours supplémentaires d'attente pour faire enlever les déchets stationnés sont de trop car des rongeurs peuvent s'installer de manière durable et la situation deviendra plus complexe à gérer par la suite. Mme PAWLIK se demande si d'autres voies peuvent être envisageables sur l'aspect de la salubrité, des éléments concrets, et ce le plus rapidement possible.

Même si l'arrêté de péril est dans un régime juridique particulier, tout un ensemble de témoignages montrent ce qu'est devenu cet hôtel et le risque qu'apporte cette situation. Peut-être serait-il intéressant d'engager des mesures d'expertises afin de savoir ce qu'il en est sur le sujet ?

Après l'éventuelle expulsion, suite au respect du délai imposé par le tribunal d'instance, il faudra, selon Mme PAWLIK, être vigilant afin que la situation ne se reproduise pas ; or, celle-ci est complexe car, en face, il y a un groupe hôtelier propriétaire des murs qui n'assure plus son rôle dans cet établissement. Des mesures drastiques devront être prises sans attendre pour que cette situation ne se renouvelle pas d'ici six mois et que ce collectif de riverains ne revienne poser les mêmes questions sur le même sujet.

M. BASSINO remercie également le Collectif de venir poser cette question car, selon lui, c'est une bonne démarche pour faire avancer le dossier sur cette situation insupportable avec ces cris, ces bagarres et ces déchets. Ce sont des conditions difficiles à vivre, de plus avec des enfants.

Le droit de propriété est fort en France et le manque d'action du propriétaire n'aide pas à solutionner le problème.

M. BASSINO a été interpellé, dans les échanges faits depuis deux semaines, sur la question d'enfants qui vivraient dans ce bâtiment. Les services sociaux ont été prévenus, et un signalement sera fait à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP). M. BASSINO invite le Collectif à contacter le 119 s'il est témoin de la présence d'enfants surtout si ceux-ci sont victimes de violences.

Le STH a été interrogé sur la structure de cet immeuble qu'il connaît, et plusieurs points ont été notés, comme une fenêtre risquant de se décrocher au dernier étage. Une visite s'est faite la semaine dernière pour vérifier si elle avait été retirée, mais M. BASSINO n'a pas encore été informé à ce sujet.

Les problèmes d'infiltration de dégât des eaux peuvent occasionner des problèmes structurels et causer un péril. Tous ces problèmes listés forment ainsi une accumulation pouvant permettre d'avancer.

Il n'est pas possible, selon M. BASSINO, de passer au-delà des procédures pouvant être longues et contraignantes. Premièrement, une injonction est faite au propriétaire avec un délai afin qu'il puisse faire les travaux. S'il ne les fait pas, il est relancé ; et, ensuite seulement, la Ville peut se charger de ces travaux par elle-même avec les conditions de sécurité d'accès des personnels. Si le péril est trop fort, cela pourrait accélérer l'évacuation de l'immeuble.

Le STH a constaté la défaillance du gérant de l'hôtel et examiné la possibilité de faire une intervention sur les déchets. Le délai peut être d'un mois, tout en sachant que la situation n'en sera pas résolue pour autant et risque de se renouveler.

Les différents types de personnes y résidant doivent être étudiés – les enfants devront être sortis le plus rapidement possible, les personnes ayant commis des délits relèveront de la police ainsi que de la justice, et les autres résidents nécessiteront un accompagnement social pour qu'ils ne se retrouvent pas à la rue. Suite à cela, un travail pourra s'engager avec les différents signalements faits et avec un regard attentif à ce sujet. Dans la procédure d'expulsion, le commissaire devra identifier les personnes présentes dans cet immeuble de manière à faire un retour aux services sociaux pour envisager un logement, ou relogement selon les situations.

La Mairie reste vigilante, le STH suit attentivement ce dossier et visite régulièrement le lieu pour vérifier l'avancement de la dégradation et déterminer si le péril peut être prononcé.

Mme CORDEBARD souligne que le Conseil d'arrondissement est mobilisé sur l'ensemble des sujets préoccupant le collectif. Quand la défaillance du propriétaire sera constatée, une intervention sera possible dans les semaines qui suivent pour faire en sorte que le niveau de salubrité s'améliore rapidement.

Au cours de sa dernière intervention dans l'immeuble, le commissaire n'a pas constaté la présence d'enfants, sans quoi il aurait pu intervenir plus rapidement et dans d'autres conditions. Il ne faut cependant pas hésiter à signaler tous faits supplémentaires car il reste à l'écoute pour intervenir devant tous délits constatés.

La Mairie reste attentive au respect de la loi dans l'ensemble des démarches entreprises pour avoir les meilleures chances de les faire aboutir.

Mme la Maire ne sait pas si la plainte peut provoquer un nouvel examen par la justice, mais elle le souhaite. En effet, cette décision n'a pas pris en compte la mesure de l'ensemble des difficultés présentées et devrait de nouveau être examinée au regard de l'évolution catastrophique de la situation dans cet hôtel. Mme la Maire plaidera auprès du Préfet qui pourrait, quant à lui, intervenir en droit d'une manière différente.

Au nom du Collectif, **M. Alban LIONNET** remercie les élus pour leurs commentaires, remarques et informations, mais il se dit déçu des réponses données.

Il demande que lui soient transmis les contacts de l'autre collectif ayant interpellé le Conseil quinze jours auparavant.

Il constate que le STH est intervenu, mais regrette que cela ne se soit fait que récemment suite à des mails, des articles dans *Le Parisien* ou encore le reportage sur BFMTV ;

Les réponses sont décevantes car les élus promettent de faire au mieux alors que les personnes présentes dans le squat ne seront pas les mêmes aujourd'hui et demain. Même si l'information sur le 119 pour les enfants semble plus satisfaisante, quand le 17 invoque le cadre de la propriété privée, il n'a pas beaucoup d'espoir dans l'amélioration prochaine de la situation.

De plus, un nettoyage de l'ensemble du bâtiment est mentionné, alors que la demande porte sur les parties publiques (la rue et la cour intérieure dégradée).

Les membres du collectif sont preneurs du rapport dressé décidant de ne pas mettre en péril l'immeuble, sachant que les travaux sur les plafonds et les murs pouvant s'effondrer ont été commencés il y a un an par le propriétaire. M. LIONNET ne connaît ni le niveau de péril ni les considérations des architectes sur la dangerosité, mais cette question doit être approfondie, sachant qu'il est possible de voir beaucoup d'états dans l'ensemble des pièces.

M. LIONNET demande qui réalisera l'expulsion, si le Préfet de police en parle, et comment cela sera organisé quand la décision sera prise.

Mme CORDEBARD indique que cela appelle une autre série de réponses et informe que le Conseil va devoir débiter.

Elle entend la frustration des membres du collectif, mais ne peut intervenir en dehors du cadre de la loi. Elle continuera à signaler leur situation auprès du Préfet qui est le mieux à même d'apporter la réponse attendue sur la sécurité.

Une action est possible pour améliorer la salubrité de l'espace et, même si cela peut sembler insuffisant, elle doit être menée.

Mme la Maire propose aux membres du Collectif de rester en contact pour continuer de suivre l'ensemble des actions mises en œuvre et les coordonner pour être le plus efficace possible, car elle partage à la fois leur frustration et leur impatience.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

<i>Projet de délibération : MA 101822</i>	<i>9</i>
<i>Projet de délibération : MA 101823</i>	<i>9</i>
<i>Projet de délibération : MA 101824</i>	<i>9</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DEVE 21</i>	<i>12</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DAC 14 DJS.....</i>	<i>12</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DVD 7</i>	<i>13</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DPE 6.....</i>	<i>15</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DFPE 6</i>	<i>17</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DLH 87.....</i>	<i>18</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DAE 53.....</i>	<i>18</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DAC 450.....</i>	<i>20</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DAC 489.....</i>	<i>21</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DDCT 20</i>	<i>22</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DEVE 33.....</i>	<i>24</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DEVE 56.....</i>	<i>29</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DEVE 57.....</i>	<i>30</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DEVE 61</i>	<i>30</i>
<i>Projet de délibération : 2018 DEVE 54</i>	<i>30</i>
<i>Vœux.....</i>	<i>34</i>

La séance est ouverte à 18 heures 45.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA 101822

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 22 janvier 2018

Projet de délibération : MA 101823

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Le compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 janvier est adopté à l'unanimité.

Objet : Extension du jardin public Alban Satragne (10^e) – Programme et principe d'aménagement.

Projet de délibération : MA 101824

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD indique que cette extension offre 6.000 m² d'espaces verts supplémentaires dans l'arrondissement. C'est un engagement important de la mandature qui est en train de se tenir, en plus de l'ouverture du jardin Yilmaz Güney, du budget participatif avec l'ouverture d'un jardin partagé au 4/6 rue Louis-Blanc au printemps, la végétalisation de la place Jan-Karski et les travaux du balcon vert.

Avec cette extension du jardin Satragne, une méthode de concertation approfondie a été réalisée en s'appuyant sur :

- Une série d'entretiens menés auprès de neuf structures de proximité du quartier ;
- Une réunion de lancement ;
- Une étude sociologique menée par le Centre social Paris des faubourgs ;
- Une réunion sur les usages du jardin avec trois axes principaux – les jeux et les sports, la biodiversité et la palette végétale ;
- La question des cheminements et des aires de repos.

Cette concertation s'est articulée sur deux temps forts : une marche exploratoire et un atelier participatif par thème. D'autres réunions ont suivi sur les espaces et la restitution des propositions, puis une réunion finale s'est tenue en juin 2017. Il reste une concertation à venir sur le choix des jeux à faire en lien avec les écoles Chabrol et Schwartzberg, cette dernière étant également dans le périmètre.

Les ateliers de concertation ont fait ressortir :

- Un besoin autour des usages du jardin ;
- Un besoin de repositionner les aires de jeux du côté de l'école Schwartzberg avec l'installation d'agrès de sport ;
- Le maintien d'une aire de jeux de ballon ;
- Le déplacement du jardin partagé situé devant le long du gymnase.

Un travail est fait avec un collectif pour étudier précisément l'implantation du jardin et la façon dont il sera animé. De plus, il sera élargi, le pigeonnier supprimé et sa diversité végétale renforcée. Des grilles seront installées pour le fermer la nuit et pourront être utilisées comme lieu d'exposition. Une demande est également très importante du point de vue des usages pour utiliser l'espace devant la chapelle comme un lieu de convivialité avec des aires de repos autour de la fontaine.

Ceci est un résumé de la démarche menée qui a abouti à la constitution du projet prévoyant une rénovation lourde pour la zone située devant la chapelle avec la création de rampes d'accès pour les personnes en situation de handicap et un accès vers les nouveaux équipements à la place de l'aire de jeux de ballon. Quant au reste du jardin, une rénovation plus légère prévoit le déplacement des aires de jeux ainsi que l'extension du côté de la rue du Faubourg Saint-Denis où l'ensemble du périmètre sera inclus dans le jardin et au niveau des voies de périphériques au nord et au sud, en profitant d'un recalibrage des voiries dans la mise en place de ce projet.

L'extension de ce jardin est une grande chance pour ce quartier et cet arrondissement manquant d'espaces verts. Le seul regret est de ne pas avoir fait en sorte que la trémie du parking soit déplacée.

M. SIMONDON précise que la restructuration du jardin Satragne a pour vocation, avec le balcon vert, d'être un autre projet de végétalisation de l'arrondissement suite à l'ouverture du jardin Güney.

C'est l'aboutissement d'un long processus de réhabilitation du secteur de l'ancien hôpital Saint-Lazare commencé avec l'école Schwartzberg suivie par l'arrivée du centre social, d'une crèche, de la médiathèque et de la restructuration complète du jardin ainsi que les perspectives en cours sur la chapelle Saint-Lazare pour avoir une cohérence avec un pôle d'équipements publics très intéressant sur cette zone.

Au-delà du jardin, c'est un lieu d'appel afin de découvrir le fond de cette parcelle enclavée pour de nombreuses personnes passant dans le Faubourg Saint-Denis, en plus de l'équipement végétal qui sera une bonne occasion de découvrir la médiathèque.

M. ALGRAIN ajoute qu'il y avait une volonté de consulter les écoles aux alentours, comme Chabrol et Schwartzberg, ainsi que les parents. La réponse a été positive, et il a été proposé de s'appuyer sur les représentants des parents d'élèves, particulièrement actifs pour ces deux établissements. La concertation pourra être élargie en direction des crèches pouvant aussi être intéressées par les équipements installés dans le jardin.

Le volet culture a également une dimension importante dans la concertation.

M. ALGRAIN se réjouit que les choses aillent dans ce sens et se tient à disposition du CCQ pour avancer sur le sujet.

Mme PAWLIK reconnaît la nécessité de ce projet pour l'arrondissement, qui gagne là une superficie d'espaces verts de 1.900 m², et exprime sa satisfaction concernant la rénovation de certains équipements qui commençaient à dater.

Elle regrette cependant que le plan fourni soit succinct et n'ait pas de matérialisation des espaces, car la lecture du projet n'est pas évidente. Ce point pourrait être amélioré pour la suite de la concertation.

Mme PAWLIK soulève le problème causé par les rats, un sujet régulier, et demande si une nouvelle campagne de dératisation est prévue dans ce secteur. Le square Satragne est particulièrement touché, et faire un jardin que personne ne pourra fréquenter à cause de cela serait dommage, selon elle.

Elle souhaite également avoir des informations sur le calendrier des travaux pour ce jardin, et savoir s'il nécessitera une fermeture pour cause de réaménagement.

M. RAIFAUD indique que le CCQ Saint-Denis - Paradis se réunit le 22 mars ; des plans plus précis y seront présentés à la demande de l'équipe d'animation, qui sont déjà disponibles sur le site internet des Conseils de quartiers.

De plus, représentant la Mairie au Conseil d'école qui se réunit le 8 mars, M. RAIFAUD discutera de la concertation avec les parents d'élèves, car c'est avec eux que l'idée de travail en commun sur la question des jeux avait mûri.

La fin des études est prévue au mois de mai 2018, le début des travaux en janvier 2019 et l'ouverture de l'équipement en décembre de la même année. Les travaux de voirie sur l'avenue Schwartzberg seront coordonnés avec ceux du jardin. Des travaux seront prévus sur le parc de stationnement en lien avec la délégation de service public. En fonction du calendrier, une phase de fermeture du jardin aura lieu, mais elle sera réduite au strict minimum pour que chacun puisse bénéficier de cet espace.

La question des rats nécessite une mobilisation. Un travail est à faire sur les containers et les collecteurs pour éviter d'avoir des sacs sur lesquels ils peuvent s'accrocher afin de les vider. Des campagnes de dératisation ont pour objet de combler les nids et de faire en sorte que les rats ne s'y installent pas de nouveau. Enfin, les comportements des uns et des autres doivent évoluer afin d'éviter de laisser de la nourriture dans les jardins pour que la lutte contre les rats soit plus efficace.

Mme PAWLIK constate un problème sur cette délibération, car l'article n'est pas rédigé. L'ODJ du 2 mars indiquait : « Monsieur Paul Simondon, conseiller de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'espace public, des déplacements et de la propreté ». Elle ne sait pas ce que cela peut valoir juridiquement, mais elle voulait le signaler.

Mme CORDEBARD précise qu'elle signalera ce problème.

Elle demande aux élus s'ils sont d'accord sur les délibérations MA 101824 et 2018 DEVE 21, puis propose de procéder aux votes sur les deux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Extension du jardin public Alban Satragne (10^e) – Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.
Projet de délibération : 2018 DEVE 21
Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (350.000 euros), conventions et avenants avec huit associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre, de la danse et des arts de la rue.
Projet de délibération : 2018 DAC 14 DJS
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise qu'une des subventions concerne l'association Le Temps des Rues au sujet de la vingt-et-unième édition de la manifestation Le Printemps des Rues. Elle a lieu essentiellement dans l'arrondissement et dans une partie du 18^e.

La programmation se concentre sur les arts de la rue, le cirque et les arts urbains. La programmation est diverse et s'adresse à un large public. Au fil des années, la manifestation s'est exprimée dans des lieux tels que les jardins de l'hôpital Saint-Louis ou le jardin Villemin.

Ce festival souhaite développer son action sur le territoire parisien à travers des actions de médiation avec des partenaires comme le Point Éphémère, des centres sociaux, des collèges et des lycées du secteur.

En 2016, il a accueilli onze compagnies pour vingt-trois représentations.

La subvention de fonctionnement attribuée à l'association est fixée à 77.000 € au titre de l'année 2018, dont 5.000 € en sécurité dans le cadre du Plan Vigipirate, soit un complément de 40.500 € après déduction de l'acompte déjà versé, dont 4.000 € sur proposition de la Mairie au titre de l'amendement Bloche.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Parc de stationnement ALBAN-SATRAGNE MAGENTA – Principe de la DSP pour l'exploitation et la modernisation.

Projet de délibération : 2018 DVD 7

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON rappelle que le jardin Satragne est situé sur une dalle au-dessus d'un parking souterrain construit en 1971. Le concessionnaire est Indigo et la concession s'achève en 2019.

L'objet de la délibération est la validation du principe de délégation de service public et le lancement de la procédure pour le renouvellement d'une DSP de douze ans allant de 2019 à 2031. Les éléments indiqués sont que le délégataire doit faire des travaux de sécurité ainsi que de mise aux normes, et s'adapter à toutes les exigences possibles pour mettre en valeur les nouvelles mobilités : la possibilité de stationner des véhicules électriques et de petit gabarit, de favoriser des locations de véhicules, de l'autopartage, d'avoir des systèmes d'abonnement préférentiels pour les riverains, puis d'autres pour ceux utilisant peu la voiture.

Ce genre d'éléments accompagnera une politique de réduction de la place de la voiture tout en favorisant les nouvelles mobilités propres en se servant de l'action des délégataires de parking.

Le délégataire doit prévoir la prise en charge éventuelle de l'inversion des rampes d'entrée et de sortie du parking.

Mme TOURTE demande, dans le cadre du réaménagement de l'espace Satragne et du parking, si une étude de faisabilité a été faite pour éviter de faire entrer et sortir les véhicules près de la crèche.

M. RAIFAUD précise que le jardin serait plus grand si l'entrée n'était pas au fond d'une voie devant rester dans la circulation générale. Si elle était placée ailleurs, un gain d'espace important serait obtenu tout en gardant un accès pour les pompiers à la médiathèque Françoise Sagan et aux équipements situés au fond de cette espace.

Cette demande a été étudiée et différentes options proposées par les services, ont été examinées. Un bureau d'étude a été missionné pour étudier les conditions dans lesquelles cette entrée de parking pourrait être déplacée. Cela aurait également eu un impact sur le fonctionnement de la crèche et aurait eu un coût élevé.

Le problème avec cette délibération, selon M. RAIFAUD, est le changement de sens de la circulation, sans doute utile, mais ne nécessitant pas d'importants travaux, et qui relance une délégation sur douze ans, période durant laquelle le jardin n'atteindrait pas son potentiel.

Pour cette raison, le Groupe Écologiste s'oppose à cette délibération dans l'attente de trouver des solutions pour une durée de délégation plus courte permettant ainsi les travaux du jardin, une échéance plus rapprochée pour déplacer la trémie du parking au plus tôt et profiter d'un jardin agrandi.

M. SIMONDON souligne que le sujet du déplacement de la trémie est ancien et a de nombreuses fois été abordé avec le CCQ Porte de Saint-Denis - Paradis. C'était un souhait et des vœux ont été adoptés dans l'objectif de faire les études pour savoir si, en déplaçant la trémie d'entrée au fond de la partie sud du square Alban Satragne passant devant la crèche, il était possible de sécuriser davantage cet endroit. Toutes ces études de faisabilité ont été faites. La solution la plus intéressante était de faire l'entrée et la sortie en agrandissant l'accès au nord, mais cela nécessitait de détruire l'intégralité du jardin et reconstruire la dalle. Cela n'a pas semblé raisonnable en termes de coût, de faisabilité et de perspective pour un jardin rénové.

La difficulté se situe dans la volonté d'avancer maintenant sur l'aménagement du jardin et sur le calendrier de la DSP ne pouvant permettre à un nouveau concessionnaire de faire des études techniques qu'à partir de 2019 pour des travaux qui démoliront une partie ou empièteront sur le nouveau jardin. Ce sont là toutes les options de l'étude de faisabilité vues et montrées au CCQ.

Pour M. SIMONDON, il y aura un réel progrès pour cet endroit et le voisinage, car la crèche du carré Saint-Lazare sera agrandie avec la réfection du jardin, lui permettant d'avoir un espace de jeux extérieur plus important. Quant à la rue allant jusqu'à la trémie d'entrée, ses trottoirs seront élargis et une plantation diminuera l'espace de chaussée, impliquant aussi une réduction de la vitesse des véhicules, la sécurisation de l'établissement ainsi que de la traversée piétonne. En termes de cadre, cela est plus intéressant, et la partie actuelle, une cuvette délaissée en face de l'entrée du parking, sera reconfigurée, sécurisée la nuit et aura un accès facilité à la PMI.

Faire bouger la trémie est un souhait, mais le budget s'élève à plusieurs millions d'euros pour les différentes options, et les travaux viendraient empêcher la réalisation du jardin tout juste adoptée à l'unanimité.

Mme PAWLIK signale la difficulté de prendre pleinement part au débat et de se prononcer, techniquement ou pas, sans avoir d'étude de faisabilité ou autres informations.

Elle souhaite connaître la raison pour laquelle l'intégralité de la dalle du jardin doit être refaite en cas de déplacement de la trémie et, le cas échéant, le coût que cela engendrera.

M. SIMONDON informe Mme PAWLIK qu'il lui communiquera les documents de l'étude technique.

Il explique que, pour l'une des options les plus simples d'un point de vue extérieur, il s'est avéré que les particularités architecturales de la structure du parking impliquaient de la détruire intégralement pour élargir un endroit et l'option présentait un coût de plus de 2 millions d'euros.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (quatre contres, une abstention).

Objet : Approbation du zonage pluvial
Projet de délibération : 2018 DPE 6
Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON précise que cette délibération concerne la capacité de la Ville à gérer et réfléchir au ruissellement des eaux de pluie.

L'infrastructure parisienne a été construite et pensée avec l'objectif de collecter l'intégralité des eaux usées et des eaux de pluie dans un réseau commun et de les envoyer dans une station de traitement avant rejet.

En cas de forte pluie et de crue, pour éviter la saturation des centres de traitement, une partie des eaux usées domestiques et de pluie est déversée sans aucun traitement dans la Seine. Cela ne répond pas à l'objectif d'avoir les rejets les moins polluants possible dans le fleuve.

Le document présenté s'intitule « Zonage pluvial », et son objectif est la diminution de la part d'eaux de pluie envoyée dans le réseau d'assainissement avant traitement soit par infiltration directe, soit par utilisation de cette eau, soit par favorisation de son éventuelle évaporation. Le zonage se fait par parcelles sur lesquelles des objectifs de capacité de blocage d'un certain volume d'eau, exprimé en millimètre par jour, doivent être atteints. L'eau est bloquée mais n'est pas renvoyée dans le réseau d'assainissement.

C'est un document d'urbanisme qui sera appliqué au futur projet de construction et d'aménagement. Même s'il n'est pas très accessible, M. SIMONDON considère qu'il est très complet et contient :

- Les comptes rendus des différentes concertations ;
- Des études hydrologiques très poussées ;
- Des stratégies pour limiter le renvoi des eaux de pluie afin de favoriser l'infiltration ainsi que d'autres éléments dans un milieu aussi dense que l'espace urbain parisien ou d'autres zones en bord de Seine ;
- Les effets attendus en réponse à de nombreuses organisations de contrôle sur l'environnement ou patrimoniales ;
- Les différentes mesures attendues sur les îlots de chaleur, sur le débit de la Seine, sur la biodiversité ou sur de nombreux éléments.

Le 10^e est dans une zone sensible concernant les infiltrations d'eau, car il est en grande partie situé sur des poches de dissolution de gypse risquant de se creuser en cas d'infiltration trop brutale sur une zone précise. Le zonage prévoit des objectifs faibles de blocage d'eau par infiltration ou perméabilisation et d'autres plus importants avec les autres méthodes. Pour permettre la perméabilisation, le 10^e est découpé en deux zones : le nord, partie dans laquelle il faut envoyer peu d'eau dans les sous-sols ; et le sud où il est possible de déverser une quantité plus importante. Sur vingt-quatre heures, l'une est à 4mm et l'autre à 8mm.

Pour les pluies classiques et pluies d'orage, la mesure se fait autrement.

Un secteur de vigilance situé le long des boulevards de la Chapelle et de la Villette court sur tout le nord-est parisien et un peu à la frontière avec le 10^e où la protection du réseau d'assainissement est plus sensible et demande une interprétation différente de ses règles.

Mme VASA souligne que c'est une délibération technique pour des enjeux qui se conçoivent intuitivement car la question de l'eau est aussi bien celle de la biodiversité, des îlots de chaleur ou de l'utilisation des eaux usées.

Dans le 10^e, la question a commencé à être traitée car cet enjeu est fortement ressorti de la concertation locale. Elle a abouti à une feuille de route sur les questions de climat et de résilience, avec une demande des services déconcentrés de l'arrondissement d'être formés à tous ces nouveaux enjeux, qui commencent à peine à être traités par les opérateurs importants comme INEDIS.

Un travail sur des sujets précis est fait avec l'AP-HP Saint-Louis qui a redécouvert, lors d'une réunion, l'existence d'un bâtiment étant un réservoir d'eau abandonné depuis des années. Une étude de faisabilité a commencé pour le remettre en circulation afin d'utiliser l'eau de pluie à usage immédiat pour l'hôpital ou la Ville de Paris.

Le projet de « L'École Oasis », lancé en début d'année, a réuni une quinzaine de services pour transformer des cours d'école en oasis, des espaces de pleine terre « désimperméabilisés ».

La question de l'eau a été travaillée sous plusieurs formes, à la fois en circuit fermé ou en captage pour la redistribution dans les réseaux non potables autour du jardin Satragne.

Pour répondre à tous ces enjeux techniques (revêtements et solutions de traitement, de captage ou de filtration assez récents), une grande conférence technique s'organise à l'Hôtel de Ville, après le vote du Plan Pluie, avec tous les services, le laboratoire des matériaux innovants de la Ville ainsi que des partenaires scientifiques et techniques.

Ces recommandations, présentées sous forme d'un référentiel, seront possiblement applicables dans le 10^e arrondissement sur les grands projets de voirie déployés cette année autour du réseau express vélo ou des chantiers de réseaux de chaleur.

Mme CORDEBARD ajoute qu'une meilleure gestion de l'eau et une adaptation indispensable de la Ville de Paris sont des enjeux primordiaux avec l'engagement d'expérimenter un grand nombre de solutions techniques pour parvenir à construire le modèle de demain.

Mme PAWLIK constate que cette délibération est la deuxième présentant un problème de document. Celui de l'ODS n'a pas de carte de zonage de l'arrondissement.

Elle partage l'objectif de rendre l'eau de pluie la plus utile possible et convient de se prononcer sur une délibération technique. Le Plan Paris Pluie est censé présenter l'approche pratique et la déclinaison du zonage, mais il n'y a aucune information. Le Plan est évoqué sur le site de l'Hôtel de Ville sans présenter d'éléments concrets, et l'information n'est ni accessible ni partagée.

Ce point pose d'autres problèmes car une consultation est évoquée sans avoir été mentionnée, et une carte du zonage à l'échelle de l'arrondissement aurait pu être fournie pour permettre aux élus de travailler correctement.

De plus, l'avis rendu par la commission d'enquête est favorable, avec deux réserves et trois recommandations. Mme PAWLIK se demande s'il serait possible de faire part de ces réserves et recommandations formulées sur ce sujet.

Mme CORDEBARD partage ces remarques.

Elle vient d'être informée que, le jeudi 1^{er} mars, un document unique a été déposé sous la forme de CD-Rom n'ayant pu permettre une reproduction suffisamment rapide pour qu'elle soit transmise à tous.

Elle estime normal que Mme PAWLIK demande ces informations et fera le nécessaire pour les lui communiquer.

Elle remercie Mme VASA d'avoir rappelé les différents projets en cours ou à l'étude qui permettront la mise en œuvre rapide d'un certain nombre de solutions pour les expérimenter et les modéliser si elles s'avèrent être fiables.

Mme la Maire soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (abstention de Madame PAWLIK au motif de ne pas avoir pu consulter l'ensemble des documents).

Objet : Subventions (27.500 euros) à huit associations dont une avec convention pour leurs activités partagées, ludiques et intergénérationnelle (10^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e).

Projet de délibération : 2018 DFPE 6

Rapporteur : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise que cette délibération annuelle propose d'attribuer une subvention de 27.500 € à huit associations travaillant avec des familles en privilégiant des temps d'échanges, de rencontres et de partage autour de diverses activités artistiques, culturelles, ludiques et intergénérationnelles.

Dans le 10^e, il est proposé d'attribuer une subvention de 2.000 € à Paris des Faubourgs qui, dans l'espace Enfants-Parents, permet aux familles de disposer d'un lieu d'expression et d'échanges avec pour but de rencontrer d'autres parents, de sortir de l'isolement et de s'exprimer. Ces activités permettent d'accompagner des familles dans leur mission éducative et de favoriser la relation parents/enfant.

En 2017, Paris des Faubourgs a accueilli trois cents soixante-quatre parents et enfants, et chaque séance a réuni une dizaine de personnes, soit quatre à cinq familles. De plus, un séjour en Vendée a été organisé avec trente personnes.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Location de l'immeuble 10, rue de Nancy (10^e) à la RIVP – Bail emphytéotique.

Projet de délibération : 2018 DLH 87

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO annonce que cette délibération est une bonne nouvelle car il s'agit d'un nouvel immeuble, préempté par la Ville et confié à la RIVP avec l'ensemble des conditions habituelles dans ce type d'exercice.

Il attire l'attention sur le projet final qui, s'il s'agit bien de logement social, n'est pas totalement défini puisqu'il faudra une étude pour vérifier la capacité de construction de surélévation de cet immeuble pour rendre le projet définitif, mais, en attendant, le bâtiment est confié à la RIVP.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien.

Projet de délibération : 2018 DAE 53

Rapporteure : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY propose de délibérer sur l'activité de deux cents quarante-sept commerçants à Paris exerçant sur la voie publique ainsi que dans les parcs et jardins. Leur situation est hétérogène et va d'une situation très précaire à une situation plus prospère selon les lieux et le type d'activité exercé.

Celles-ci couvrent le champ commercial alimentaire et non alimentaire, dans les parcs et jardins, avec des loisirs et des activités culturelles à destination des jeunes et des enfants (promenades d'animaux, théâtre de marionnette). Ces activités sont réglementées depuis 1985 et régis par plusieurs types de règlements dont les derniers datent de 2010.

À cette occasion, l'espace public a fait l'objet d'un classement des voies selon le degré de commercialité allant de hors classement et de 1 jusqu'à 4. La majorité des voies du 10^e ayant des commerces sont classées 2, 3 ou 4 selon l'endroit.

Les redevances demandées à ces commerçants étaient parfois forfaitaires et le plus souvent un pourcentage de leur chiffre d'affaires exposant deux éléments, l'un connu (le pourcentage) et l'autre inconnu (le chiffre d'affaires réel), car la Ville ne procédait à aucun contrôle. Le rendement de cette redevance est donc variable, non approprié et inégal selon les commerçants.

Pour toutes ces raisons, Mme DUVERLY note qu'il est proposé de fondre les six réglementations couvrant le champ de ces activités en un règlement qui permettra d'uniformiser les modalités d'occupation du domaine public selon l'endroit où se situe le commerce et de choisir ou d'attribuer ces activités à des candidats.

Un des principes de cette réforme est l'appel à proposition, aussi bien pour les nouveaux commerces que pour les autres, sur la base d'une consultation et d'une mise en concurrence régulière de trois ans minimum, comme c'était le cas par le passé, mais d'une manière différente, car il n'y avait pas toujours de commissions d'examen et d'analyse, et les durées d'occupation étaient assez variables.

Il est donc proposé une refonte en un seul règlement, un principe d'appel à proposition, de mise en concurrence régulière et abandon du principe de paiement en pourcentage du chiffre d'affaires au profit d'une rémunération forfaitaire, fixée au moment de l'appel à proposition et indiquée à tous les candidats.

Un tableau reprend les adresses du 10^e ayant une activité commerciale de ce type, et la Mairie demande, depuis un certain temps, la suppression du commerce au 91/93 boulevard de Strasbourg.

L'installation d'une voiture buvette vendant des boissons sans alcool et une autre vendant des glaces au sein du jardin Villemin sont en projet depuis un certain temps grâce au budget participatif. Elles feront l'objet d'un appel à proposition et seront installées sous la surveillance de la DAE et de la DEVE.

Au sujet des autres activités, les non fixes sont, par exemple, les vendeurs de marrons ou de maïs qui se déplacent et n'ont pas de stand à proprement parler. Ils sont repérés grâce à une adresse fixée avec eux, mais peuvent en partir quand ils le désirent. Plusieurs sont actuellement libres et dans l'attente d'un appel à proposition pour être occupées.

Mme VASA annonce que le Groupe écologiste votera contre cette délibération, non pas sur le principe de la refonte du règlement ou la mise en concurrence entre les candidats, mais parce que le Groupe aurait souhaité pouvoir en discuter et faire une concertation à ce sujet.

De plus, il n'est pas en accord avec cette philosophie de redevance forfaitaire. Indexer sur le chiffre d'affaires ou le bénéfice tous les prestataires avait du sens car ils ne sont pas sur un pied d'égalité, et cela ne devrait pas peser indifféremment selon leur activité économique.

Cependant, c'est un vrai levier pour faciliter la transition écologique. Le Plan Climat est sur le point d'être voté, et cela peut critériser cette redevance selon l'effort fait par le commerçant, pas seulement sur le tri des déchets ou le fait de mettre des LED, mais sur son effort dans l'approvisionnement en produits durables, sur le fait qu'il chauffe l'espace extérieur, sur la qualité des produits qu'il promeut et sur sa responsabilité élargie.

Mme PAWLIK rappelle que la délibération a été présentée comme quelque chose de technique, par la refonte des six règlements en un, mais que le vrai sujet n'est pas là et a été soulevé par Mme VASA. Il s'agit de la redevance passant d'un chiffre d'affaires déclaré à une

redevance forfaitaire, et cela aura une incidence sur son montant, les produits vendus principalement à destination des jeunes et des familles, les activités proposées et les consommateurs.

En réalité, la Ville a de nouveau besoin d'argent pour remplir les caisses, selon Mme PAWLIK, et cette délibération a pour vocation de trouver une nouvelle source de rentrée financière.

Pour ces raisons, le groupe Les Républicains votera contre cette délibération.

M. BRIBARD ajoute que la caravane du 91/93 boulevard de Strasbourg n'est pas bien tenue par sa propriétaire, et des personnes, souvent en irrégularité, travaillent à l'intérieur dans des conditions de sécurité et de santé publique à revoir.

Ce lieu a été pointé par la RATP et les services de sécurité sur l'aspect anxiogène et insécuritaire la nuit ; il est situé juste à côté d'un distributeur de billet ; et des arrêts de bus, pas toujours faciles à gérer sur cet espace public face à la gare de l'Est, vont prochainement faire l'objet d'un projet de la RATP visant à dédoubler les bus. La régie a donc pointé une grande difficulté à cause de cette caravane, et la déplacer ou la supprimer apaiserait la vie nocturne des bus de nuit sur ce secteur.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à la majorité.

Objet : Subventions (17.000 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie.

Projet de délibération : 2018 DAC 450

Rapporteure : Sybille FASSO

Mme FASSO précise que cette Fédération a été créée durant la guerre d'Algérie, le 21 septembre 1958. Chaque arrondissement accueille l'un de ces comités, et un comité départemental assure la synthèse des activités des groupes locaux. Ils sont soutenus par la Ville de Paris et s'efforcent de participer à tous les événements et les cérémonies du monde combattant.

Ils assurent une permanence afin de garder un contact avec leurs adhérents, de les aider dans leurs démarches administratives et d'organiser également des rencontres conviviales et festives afin d'entretenir un lien social entre les membres.

Par la présente délibération, il est proposé d'attribuer aux dix-neuf comités cette subvention. Le 10^e à, quant à lui, reçu 700 €, soit la même somme que les années précédentes depuis 2014.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (10.000 euros) et convention avec l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I.

Projet de délibération : 2018 DAC 489

Rapporteur : Sybille FASSO

Mme FASSO précise qu'il s'agit d'apporter le soutien à l'association dans son projet de musée virtuel dédié :

- Aux combattants de la MOI qui se sont battus en France durant l'occupation nazie entre 1940 et 1945 ;
- Aux activités d'après-guerre de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE) ;
- À la Commission Centrale de l'Enfance.

L'association envisage d'exposer au public, en France, en Europe et dans le monde, des documents de toute nature se rapportant à l'histoire de la résistance juive de la MOI qui a joué un rôle considérable en France durant la Seconde Guerre Mondiale, avec des actions armées, un combat politique et une action d'entraide. Les combattants ont contribué de façon décisive à la résistance nationale dans son ensemble et à la libération du territoire. Durant l'occupation, les résistants de la MOI ont contribué à organiser la lutte contre l'occupant avec d'autres organisations issues de divers milieux juifs immigrés. Ils ont été à l'origine de la création de nombreuses organisations de résistance comme l'UJRE, l'Union de la Jeunesse Juive et le Mouvement National contre le Racisme (ancêtre du MRAP actuel). Ces organisations regroupaient des combattants de toutes origines juives et non juives, particulièrement des travailleurs immigrés de nombreux pays d'Europe Orientale, d'Allemagne, d'Arménie, d'Italie, de Yougoslavie et autres pays.

C'est la mémoire de ces combattants qu'il s'agit de restituer pleinement. Il existe des musées de la résistance où leurs actions sont montrées, ainsi que des centres de documentation juive contemporaine rassemblant sur la résistance des juifs de France documents et études. Si de nombreuses publications leur sont dédiées, il n'existe aucun espace spécifiquement consacré au rôle de l'immigration juive d'Europe Centrale dans la résistance française, et singulièrement à la section juive de la MOI.

C'est dans cette perspective que l'association Mémoire des Résistants Juifs de la MOI travaille à la mise en place d'un espace virtuel destiné à restituer et transmettre l'histoire et la mémoire de l'action de ces immigrés durant la Seconde Guerre Mondiale. Le musée a pour objectif de mettre en lumière des documents spécifiques souvent inédits relatifs à la résistance des juifs communistes. L'association souhaite, grâce à son expérience, éclairer la lecture de ces documents ci-avant au travail scientifique des historiens, archivistes ou encore documentalistes élémentaires à la connaissance des générations présentes et futures. Afin d'enrichir le musée de documents inédits, l'association travaille à la récolte d'archives privées et de fonds publics auprès de la Préfecture de police ou des Archives Nationales de Pierrefitte pour en rassembler un très grand nombre qui sera ensuite numérisé et indexé.

Par ailleurs, l'association souhaite diffuser le documentaire *Nous étions des combattants*, produit en 2017, qui relate l'histoire des résistants juifs de la MOI durant la Seconde Guerre Mondiale auprès de ses adhérents, ses sympathisants et auprès d'établissements scolaires.

Pour poursuivre la mise en place de son projet muséal, notamment à travers la participation au financement de la numérisation des différents fonds d'archives, il est proposé d'accorder, pour 2018, une subvention d'équipement de 10.000 € sur un budget total de 62.700 € à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la MOI. Cela est lié à une convention de travail, signée à la fois par la Mairie et l'association pour la mise en œuvre de tout ceci.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (550.900 euros) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens – Première enveloppe 2018.

Projet de délibération : 2018 DDCT 20

Rapporteur : Didier LE RESTE

Avant de présenter la délibération et la première enveloppe politique de la Ville de 2018, **M. LE RESTE** présente un tableau des subventions politiques de la Ville, sur la période 2017, indiquant les montants versés aux associations pour chaque projet déposé et par chaque Direction de la Ville de Paris, ainsi que le total versé à chaque association dans le cadre de la politique de la Ville.

Concernant les grandes tendances, aucune variation importante des financements par une Direction ou une autre n'est à signaler, et une certaine stabilité, par rapport à 2016, est à noter. À titre de comparaison, l'ensemble des financements, toutes Directions de la Ville confondues, en 2016, se montait à 455.846 €, et pour 2017, cette somme est de 411.415 €. C'est une légère baisse au global, mais appréciée au regard des faits quand, en 2015, le total global était de 384.120 €. Dans l'ensemble, cette stabilité confirme les annonces de la Ville de Paris sur le maintien des crédits à destination des quartiers populaires.

La première enveloppe politique de la Ville prévoit de soutenir cent quarante associations pour le financement de cent quatre-vingts projets sur les quartiers politique de la Ville parisienne pour un montant global de 550.900 €.

Dans le 10^e, six associations sont concernées par la réalisation de seize projets.

Il est proposé de soutenir l'association Robert Desnos pour la réalisation de quatre projets :

- Une action de médiation sociale avec une permanence d'accès aux droits en direction des familles de la Grange aux Belles ;
- Une action d'atelier sociolinguistique ;
- Des ateliers du lundi avec plusieurs petits projets de convivialité sur le quartier ;

- Des ateliers de parole pour aider les apprenants de cours de français à être plus à l'aise dans leur expression orale, y compris en public.

Pour réaliser l'ensemble de ces actions, il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 11.500 €

Il est également proposé de soutenir le travail réalisé par le Club Tournesol, des équipes d'amitié ARC 75, pour la réalisation de deux projets :

- Un soutien de 1.400 € pour une action d'inclusion numérique et d'insertion professionnelle ;
- Un soutien de 3.000 € pour un projet intitulé « Récup' et Création ».

L'association Espace universel, située dans le quartier des Portes, propose, elle, quatre projets :

- Un atelier de réinsertion vers l'emploi par l'estime de soi, travaillé en lien avec Pôle Emploi pour un montant de 2.000 € ;
- Une activité d'atelier sociolinguistique pour un montant de 1.000 € ;
- Une action « Coup de pouce santé » pour améliorer l'accès aux soins en réduisant les freins administratifs et la connaissance des lieux ressources sur le territoire pour un montant de 3.500 € ;
- Un projet d'accompagnement social et de soutien à la parentalité pour un montant de 1.500 €.

Pour soutenir la réalisation de ces projets, il s'agit d'apporter un soutien de 8.000 €.

L'association Centre d'Accueil et de Médiation Relationnelle Éducative et Sociale (CAMRES) est une structure précieuse dans l'arrondissement, où de nombreuses personnes sont en situation d'errance. Comme cela a été montré à l'occasion de la Nuit de la Solidarité, le 10^e étant l'arrondissement où le plus de personnes a été comptabilisé en situation de rue, sans compter celles présentes dans les gares et les hôpitaux de l'arrondissement.

Le CAMRES propose un accueil en journée et notamment, comme temps fort de son activité, les petits-déjeuners servis les mardis et jeudis, avec un passage de deux cents cinquante à trois cents personnes.

Les actions qu'il est proposé de soutenir sont :

- Santé Tournée Générale pour accompagner les personnes suivies par le CAMRES dans l'accès aux soins pour un montant de 4.000 € ;
- Des jeux en société avec des après-midis d'échanges autour de tournois de jeux de société pour un montant de 3.000 € ;
- L'action d'accueil au petit-déjeuner deux fois par semaine pour un montant de 5.000 € ;
- Des ateliers modelage, réalisation de film et des sorties en partenariat avec des musées et théâtre (les Bouffes du Nord) pour un montant de 5.000 €.

Il est donc proposé de soutenir ces différentes actions en direction de personnes en grande précarité pour un montant total de 17.000 €.

L'association Français Langue d'Accueil, également bien connue de l'arrondissement, est concernée ici avec un soutien de 2.500 € pour la réalisation de l'action « Accueil, aide à l'accès au français langue étrangère et à certains droits ».

L'association Le Livre, pour l'insertion et le refus de l'exclusion, réalise un travail de qualité ayant été présenté à l'occasion de la soirée de restitution des activités de la politique de la Ville tenue le 13 février 2018 dans la Mairie du 10^e.

Elle réalise des actions dans les différents arrondissements de Paris. Dans le 10^e, il s'agit de la soutenir à hauteur de 1.500 € pour une action intitulée « Lecture partagée dans le 10^e » visant à promouvoir l'accès à la lecture pour toutes et tous, notamment en participant à l'organisation de bibliothèques « hors les murs » avec des acteurs culturels du territoire.

Afin de permettre la réalisation de l'ensemble de ces actions et des cent quatre-vingts projets visés à travers Paris, M. LE RESTE demande de bien vouloir adopter cette délibération.

Mme CORDEBARD remercie M. LE RESTE pour le tableau très récapitulatif, ainsi que pour sa présentation des nouvelles subventions, et demande si des élus veulent intervenir.

Mme PAWLIK remercie à son tour M. LE RESTE pour son suivi des subventions, élément essentiel et substantiel à la transparence démocratique, auquel il reste fidèle chaque année.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018 – 2024.

Projet de délibération : 2018 DEVE 33

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD explique qu'une sixième grande crise d'extinction des espèces à l'échelle planétaire a été démontrée et qu'elle est imputable à l'espèce humaine. Il est question d'anthropocène, un élément important qui reflète la prise de conscience de la mandature sur la nécessité d'agir chacun à son niveau. Surexploitation des ressources naturelles, pollution, dérèglement climatique, villes de plus en plus minérales, extension des zones périurbaines au détriment des zones rurales et des espaces naturels : ceci est une partie des grandes menaces menant à l'extinction des espèces, et 25 % d'entre elles pourraient disparaître d'ici 2050. Face à ces enjeux, le 26 septembre 2016, le Conseil de Paris a attribué la citoyenneté d'honneur de la Ville à la biodiversité et inscrit cette citoyenneté dans le concret, c'est l'objet de ce Plan Biodiversité, une stratégie et un plan d'action pour la période 2018 - 2024.

Ce n'est pas le premier Plan adopté par la Ville de Paris car un précédent a été voté en 2011 et une démarche participative a été menée, visant à établir un bilan de ce Plan. Concernant le

10^e, elle a été faite en salle des mariages le 7 avril 2016 avec les habitants et habitantes présents ce jour-là pour avoir des échanges sur le Plan de biodiversité depuis 2011 et travailler sur trois thématiques différentes :

- Les actions menées à Paris depuis cinq ans ont-elles permis de préserver et renforcer la biodiversité ?
- Comment intégrer au mieux la biodiversité au développement de la capitale ?
- Citoyens, décideurs et professionnels : comment devenir acteur de la biodiversité à Paris ?

Cette première réunion d'échange, après travail des services, a fait l'objet d'un deuxième échange, le 8 novembre 2016, dans la salle des fêtes, sur la présentation des enjeux du nouveau Plan de biodiversité, un travail en groupes autour des futures actions du Plan, un partage des travaux et des échanges.

Cette démarche locale a été déclinée dans les différents arrondissements de la capitale pour aboutir à un plan comprenant deux cents propositions d'actions concrètes, originales et ambitieuses construites grâce à la participation de sept cent cinquante Parisiennes et Parisiens ainsi que deux cent soixante-dix professionnels.

Les actions du Plan de la Biodiversité s'articulent autour de quatre grands domaines d'actions :

- 1) Impliquer et mobiliser tous les acteurs autour de la biodiversité ;
- 2) Accorder plus de place à la biodiversité dans l'espace public et privé ;
- 3) Appliquer des modes de gestion aux habitats et aux espèces ;
- 4) Placer la biodiversité au cœur de l'action publique.

Afin de rendre le Plan Biodiversité plus opérationnel, il est formulé en trois parties :

- 1) Le plan stratégique ;
- 2) Le plan d'action ;
- 3) Les ressources et éléments documentaires.

L'objectif est d'avoir un Plan dont les effets pourront se mesurer sur le long terme.

Les trois axes d'actions sont déclinés en trente actions :

Premièrement,

- La prise en compte de la biodiversité dans les textes réglementaires d'urbanisme comme dans les plans et chartes environnementales de la Ville ;
- L'intégration de la biodiversité à toutes les étapes de projets d'aménagement, de constructions et de rénovations de la Ville. Ces sujets reviennent souvent à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement ;
- Le financement d'actions en faveur de la biodiversité, et notamment au travers de la politique d'achat de la Ville, un levier important travaillé à la Direction Générale des Services concernant l'arrondissement et ce qui relève de la compétence de la Mairie ;
- Le développement de financements innovants ;

- L'essor des métiers de la biodiversité ;
- La coopération avec les territoires limitrophes car l'enjeu de la biodiversité ne se limite pas à l'arrondissement ni même au territoire de la Ville de Paris ;
- S'inscrire plus globalement dans des stratégies nationales et internationales ;

Deuxièmement, la biodiversité par et pour tous. Tous actrices et acteurs de la biodiversité :

- Mieux connaître la biodiversité parisienne ;
- Mieux la faire connaître ;
- Créer des événements de sensibilisation. Deux événements à l'ordre du jour du Conseil font jouer cette fonction ;
- Des actions de sensibilisation des crèches aux universités ;
- La formation à la biodiversité ;
- Le soutien aux associations ;
- Encourager et favoriser la participation des Parisiennes et Parisiens ;
- Accompagner les entreprises à travers la Charte Paris Action Biodiversité qui sera proposée aux différents partenaires ;

Troisième axe, la biodiversité partout. Penser la Ville comme un atout pour la biodiversité :

- Le renforcement du réseau de la nature sur le territoire parisien. Il s'agit des trames vertes, bleues (le canal dans la 10^e), noires (limitation de la pollution lumineuse pour faire en sorte que les espèces naturelles puissent bénéficier de l'obscurité à certains endroits), brunes (maintien de la perméabilité des sols) ;
- La construction d'immeubles à biodiversité positive ;
- Le développement de nouveaux espaces de biodiversité ;
- La participation à la résilience urbaine et l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- Le renforcement de la végétalisation de la ville ;
- Le recours aux espèces végétales d'Île-de-France lors de la création de jardins ;
- La gestion écologique homogène à Paris à l'image de celle des espaces verts municipaux. Cela fait plusieurs années que Paris se passe de phytosanitaires, et il est important que celles et ceux jardinant dans les espaces publics et privés puissent également s'en passer. Si cela a été possible pour la Ville, ça le sera également pour tout le monde ;
- Les bonnes pratiques d'entretien des milieux spécifiquement préconisés pour les arbres ;
- L'entretien du bâti en adéquation avec les besoins des espèces animales et végétales ;
- Faire de la biodiversité une valeur ajoutée pour les Parisiennes et les Parisiens comme pour le tourisme. Valoriser cette action sur la biodiversité pour l'activité touristique ;
- Le développement de l'agriculture urbaine ;
- Endiguer la prolifération des espèces exotiques envahissantes ;
- Être tous attentifs aux espèces menacées et protégées ;
- Améliorer le cadre de vie des citoyens, un atout pour la santé des Parisiennes et des Parisiens ;
- Permettre aux animaux de mieux vivre en ville.

Cela engage tout le monde pour la durée de ce Plan et bien au-delà.

Afin d'évaluer ce Plan et de s'assurer de sa mise en œuvre, M. RAIFAUD rappelle qu'un laboratoire de la biodiversité sera mis en place et chargé de la coordination de l'ensemble des actions. Pour chacune d'entre elles, une coordination pilote sera responsable de sa mise en œuvre.

Plusieurs instances complémentaires seront mises en place :

- Un forum très large du Plan Biodiversité de Paris 2018 - 2024 ;
- Un comité parisien de la biodiversité avec les acteurs associatifs ;
- Un comité stratégique sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe de Mme HIDALGO chargée des espaces verts, de la nature en ville, de la biodiversité et de l'agriculture urbaine ;
- Un comité de pilotage rassemblant les différentes Directions de la Ville.

Mme CORDEBARD demande à M. RAIFAUD s'il peut également présenter la communication de Mme HIDALGO fournie tardivement.

Cette communication sans vote fête le « Paris de la Biodiversité » et lance la première édition de cet événement ayant lieu de fin avril à juin 2018.

M. RAIFAUD précise qu'un événement inscrit dans la programmation intitulé « République Verte » se tiendra le 21 mai prochain, pour la quatrième année, sur la Place de la République, à l'initiative des Mairies des 2^e, 3^e, 10^e et 11^e arrondissements, avec pour objet de réunir les Parisiennes et les Parisiens souhaitant s'informer, connaître les dispositifs de la végétalisation de Paris et contribuer eux-mêmes à la biodiversité.

Ce programme permet de mieux faire connaître la biodiversité à Paris, et cela est un des objectifs du Plan.

Mme PAWLIK partage cet objectif et se dit satisfaite par cette nouvelle mouture car, suite au précédent Plan couvrant la période 2011 - 2015, trois ans d'attente auront été nécessaires pour en avoir un nouveau.

Avant d'évoquer ce nouveau Plan, elle revient sur le précédent, notamment sur son évaluation complexe car le document 2017 comportait peu d'objectifs chiffrés. L'un des rares, la création de quarante zones humides, n'a été réalisé qu'à hauteur de 50 %.

La Chambre Régionale des Comptes a relevé, début 2016, que dix-huit des vingt arrondissements parisiens étaient sous-dotés en espaces verts de proximité dans le cadre d'un rapport sur la politique régionale en la matière. Une fois encore, l'objectif est loin d'être atteint, selon Mme PAWLIK.

Selon un classement publié par le MIT, Paris est la ville la moins verte dans le sens de « moins végétale » des vingt-six autres villes du panel testé. Par exemple, Singapour comporte 30 % d'espaces verts quand Paris n'en a que 9 %.

Si Mme HIDALGO a fait de la biodiversité la citoyenne d'honneur, elle a toutefois mené des opérations contraires à sa préservation avec, par exemple, l'utilisation des Bois de Boulogne et de Vincennes comme réserves foncières, et la transformation de sites perméables en surfaces bâties, comme le terrain d'éducation physique de Ménilmontant.

Certaines choses sont intéressantes et offrent des pistes à exploiter dans le nouveau Plan, comme la rédaction de la Charte Paris Action Biodiversité favorisant la prise en compte de la biodiversité par les entreprises parisiennes.

Cependant, deux regrets sont à noter. Premièrement, ce Plan contient beaucoup de déclarations de bonnes intentions, mais nombre d'items sont trop flous pour savoir ce qu'ils recouvrent exactement. Par exemple, pour la sixième action intitulée « Agir à l'échelle du bassin parisien », les objectifs sont :

- Participer aux actions de la Métropole du Grand Paris ;
- Participer à l'élaboration au SCoT métropolitain ;
- Participer aux travaux de l'Agence régionale pour la biodiversité.

Parmi les engagements pris, il est possible de retenir la mise en place d'un programme d'actions autour de la biodiversité cohérent aux différentes échelles du territoire ou encore participer à l'élaboration du volet environnemental du SCoT métropolitain. Cela révèle une fois de plus d'une déclaration de bonnes intentions, alors qu'il n'est pas nécessaire que cela figure dans un Plan parisien sur la biodiversité pour que la Ville travaille de concert sur des sujets d'intérêt commun avec d'autres collectivités environnantes – cela semble évident sur un sujet de ce type.

Deuxièmement, nombres d'actions sont renvoyées à la mise en œuvre soit des études préalables en tout genre, soit des groupes de travail. Les études ne sont cependant jamais évoquées, ce qui peut être gênant, comme par exemple :

- Développer des suivis d'études d'espèces végétales menacées (p. 87) ;
- Lancer des études sur la dynamique des populations d'oiseaux nicheurs sur le bâti (p. 78) ;
- Lancer une étude permettant de caractériser les impacts du changement climatique sur la faune et la flore parisienne (p. 68) ;
- Mettre en place un groupe de travail avec les jardineries (p. 47).

Ce point est inquiétant, et il ne faudrait pas que les actions mises en place soient repoussées indéfiniment à des études ou des groupes de travail divers et variés sur des sujets importants. De plus, la mise en place de ce Plan prévoit tellement de comités de suivi qu'il sera difficile de se repérer, d'après Mme PAWLIK, et la difficulté va se renforcer avec le peu d'indicateurs de suivi et d'objectifs chiffrés.

Sur ces réserves et eu égard à l'objectif important, Mme PAWLIK votera pour ce Plan.

M. RAIFAUD précise que le Plan voté en 2011 à l'initiative de l'adjointe de M. Bertrand DELANOË en charge des espaces verts, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, portait sur la période

2011 - 2020. Le document représente donc une avance par rapport à ce Plan, mais porter une nouvelle réflexion sur le Plan climat dès 2016 était une bonne initiative.

Au sujet de la quantité d'espaces verts par habitant, le travail est en cours dans le 10^e arrondissement, avec la nouvelle délibération sur l'extension du jardin Satragne. Un travail sera encore nécessaire car l'arrondissement a besoin d'ouvrir de nouveaux espaces verts.

L'imperméabilisation des sols sera l'objet d'un des vœux proposés en fin de Conseil et sera donc développée à ce moment-là.

Au sujet des schémas métropolitains et de la façon dont ils doivent s'articuler Paris ira voir la Métropole sans idée sur la façon dont les choses doivent se passer. Il faudra faire confiance à M. Daniel BREUILLER, élu écologiste en charge de la nature en ville à l'échelle de la Métropole, pour organiser une discussion dans laquelle Paris pourrait s'inscrire humblement et avoir un échange avec ses voisines.

Une vigilance sera exercée sur la question des études, car ce Plan engage, et tout le monde doit être attentif, d'où l'énumération de toutes les actions.

Les comités et le pilotage du Plan sont très clairs, et les indicateurs nécessaires pourront être développés pour faire en sorte d'avoir un suivi chiffré des objectifs de ce Plan.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysope aux Parisiens et Parisiennes.

Projet de délibération : 2018 DEVE 56

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD précise que les chrysope sont des coccinelles à deux points.

Quarante mille larves ont été distribuées l'année dernière à l'échelle de la Ville de Paris, et trente-neuf boîtes de quinze à vingt larves l'ont été dans le 10^e.

Suite à son succès, la proposition est de recourir de nouveau à cette opération.

C'est un moyen de lutter naturellement contre les parasites, en évitant les phytosanitaires, qui s'inscrit dans le Plan de biodiversité.

Mme CORDEBARD ajoute que les coccinelles sont des prédateurs pour les punaises de lit.

Elle soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides.

Projet de délibération : 2018 DEVE 57

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD précise que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet voté au budget participatif en 2016.

Une série d'actions a été mise en place, dont vingt espaces de biodiversité et dix zones humides à l'échelle de l'ensemble de Paris.

Pour le 10^e, la communication ne le précise pas exactement, mais il y a déjà la mare écologique du jardin Villemin.

Objet : Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2018 de biodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad Weil.

Projet de délibération : 2018 DEVE 61

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD informe que M. Gad WEIL s'est fait connaître à Paris en installant un champ de blé sur les Champs-Élysées et un certain nombre d'autres événements. Il est le premier à avoir apporté la nature dans la ville de cette manière.

La deuxième édition de cet événement suit la première ayant eu lieu l'année dernière sur l'avenue Foch, et se déroulera sur la place de la République du 2 au 5 juin 2018. Cet événement est important pour soutenir la démarche de biodiversité de la Ville de Paris. Cela se tiendra quelques jours après République Verte. Il est proposé que la Ville le soutienne avec une participation évaluée à 200.000 €, sur un montant total de 2,2 millions d'euros.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Ici, de main, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.

Projet de délibération : 2018 DEVE 54

Rapporteure : Léa VASA

Mme VASA précise qu'il s'agit d'adopter la version définitive du Plan Climat Air Énergie territorial parisien proposant plusieurs actions, pour permettre à la ville d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Cet objectif, inédit dans son ambition, suggère de ne plus émettre de gaz à effet de serre intramuros et de réduire à 80 % les émissions extérieures dont le territoire dépend.

Cela passe par l'utilisation exclusive d'énergies renouvelables et par une diminution drastique de moitié des consommations énergétiques.

Ce Plan climat a déjà été abordé en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris fin 2017 lors de sa présentation en première lecture avant d'être soumis à une consultation publique obligatoire. Lors de ces premiers débats, il a été jugé alternativement trop ou pas assez ambitieux, mais a finalement été approuvé.

Tout le monde s'y retrouvera car il propose d'atteindre les objectifs fixés par l'OMS en matière de qualité de l'air ainsi que ceux de la COP 21 de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C, ce dont l'humain a besoin pour vivre décemment sur Terre.

Le Plan climat comporte un premier axe historique consistant à réduire l'impact humain sur le changement climatique en limitant l'émission de gaz à effet de serre dont le principal est le dioxyde de carbone. En dix ans, depuis le premier Plan climat de 2007, l'empreinte carbone de Paris a diminué de 10 %, mais du chemin reste à parcourir pour atteindre les objectifs initiaux de 2020, soit 25 % de réduction ; et, pour cela, le Plan climat comprend un volet d'accélération des actions pour 2020, de nombreux objectifs pour 2030, et, enfin, un horizon à 2050.

Le changement n'est plus une urgence, mais une réalité ayant un impact concret auquel il faut s'adapter, d'où la création d'un nouvel axe de ce Plan climat qui intègre les enjeux de financement de la transition ainsi que le plaidoyer pour mettre en mouvement tous les acteurs, du local à l'international.

Suite à la consultation publique parisienne, ayant réuni neuf cents réponses et des avis experts, quatre éléments ont été ajoutés :

- Un contrôle renforcé de la limitation de l'éclairage nocturne des bâtiments tertiaires ;
- Un plaidoyer pour étendre les possibilités de correspondance du ticket T+ entre tous les moyens de transport en commun ;
- L'ajout d'une référence au meilleur standard de performance pour la rénovation thermique et la construction de bâtiments ;
- L'étude de la mise en place d'une plate-forme de dons alimentaires des particuliers.

La consultation a également permis un vote sur les priorités des citoyens que sont l'alimentation durable, la sobriété énergétique et l'adaptation du territoire.

Le Plan a également été confronté à différents avis, dont celui de la Métropole.

Suite aux dernières questions posées en Conseil d'arrondissement, il est possible de constater sa cohérence avec les ambitions du Plan Climat Métropolitain, voté en décembre, qui affirme également l'objectif de neutralité carbone de la Métropole en 2050 et présente de nombreuses actions nécessitant la coordination avec cette nouvelle échelle territoriale.

Depuis le dernier débat, un CICA a été tenu, rassemblant cent cinquante citoyens et associations afin d'approuver une feuille de route locale déclinant, dans l'arrondissement, les grands objectifs du Plan climat parisien ainsi que de la première stratégie de résilience de la Ville de Paris.

Cette feuille de route a été élaborée à la suite de plus de six mois de concertation. Cette démarche pilote à Paris propose une série d'objectifs et de projets prioritaires visant à faire du 10^e un territoire d'expérimentation et d'accélération des solutions.

Dans le sillage de cette initiative, six autres arrondissements se sont lancés dans la démarche depuis novembre 2017 – les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 11^e – avant même le vote du Plan climat parisien définitif et avec le même succès, incitant bientôt quatre autres à les suivre.

Dans cette feuille de route, cinquante-deux actions ont été identifiées. Parmi elles, dix-neuf ont déjà été lancées, une vingtaine sont en cours de cadrage et une dizaine sont suspendues actuellement. Quel que soit leur statut, une dizaine relèvent de la mobilisation événementielle, une vingtaine de la modification des infrastructures et vingt-trois des façons de fonctionner.

Mme VASA remercie les élus du 10^e qui s'engagent dans la réalisation de cette feuille de route et dans toutes ces actions.

Elle présente les principaux engagements du Plan climat parisien et de l'arrondissement, assortis des actions locales mises en place depuis décembre 2017 qui sont :

- Fournir, pour 2030, deux à trois repas végétariens par semaine dans les cantines scolaire et contribuer à diminuer de moitié la consommation de viande des habitants.;
- Permettre aux Parisiens de s'alimenter pour moitié en produits agricoles d'Île-de-France. Le projet Ernest de cofinancement de paniers de produits alimentaires durables pour les personnes en difficulté a été lancé, et la halle alimentaire a ouvert en 2017. Cela ne suffit pas, et la feuille de route propose de créer un marché de producteurs, de généraliser les halles alimentaires, de créer un marché gratuit en alimentaire ainsi que d'autres actions dans ce sens afin d'avancer ;
- Généraliser d'ici 2030 le traitement des déchets organiques et aller vers le « zéro déchets » en les réduisant et réemployant avant de trier. Dans le 10^e, c'est le projet de « Rue de Paradis, zéro déchet » qui sera lancé d'ici l'été 2018 avec l'association Zéro Waste ;
- Équiper 20 % des toits en matériel de production d'énergie solaire. Dans le 10^e, il sera demandé à la Ville la possibilité de lancer un projet expérimental de Plan Toit dans la feuille de route pour lever également les blocages en matière de protection paysagère ;
- Accélérer la rénovation thermique de millions de logements et bâtiments publics ainsi que lutter contre la précarité énergétique, une demande très forte dans le 10^e présente dans la feuille de route. Une consultation auprès de l'Hôtel de Ville a été faite afin de renforcer ce volet car c'est un sujet important de justice sociale et environnementale sur lequel la Ville manque d'outils ;
- Désimperméabiliser 40 % du territoire puis le rendre à la terre et au végétal afin de lutter contre les fortes chaleurs et éviter les crues ;
- Aller vers la fin des véhicules diesel et essence ;

- Mobiliser chacun par la grande votation citoyenne autour de ce Plan climat qui aura lieu au printemps.

Pour le 10^e, Mme VASA remercie les citoyens qui se sont engagés dans six mois de concertation et une trentaine de personnes motivées se retrouvant régulièrement pour faire revivre la feuille de route locale en contrôlant l'action d'élus et en participant à la mise en œuvre des projets. Un grand événement aura lieu prochainement.

De nombreux volontaires ont permis de faire avancer tout cela. Pour le reste, le modèle libéral et capitaliste actuel a montré son incapacité à intégrer l'intérêt général, qu'il s'agisse de justice sociale et environnementale. Les collectivités doivent donc mettre à disposition une alternative abordable, et chaque acteur de l'écosystème formé à la responsabilité doit s'en saisir.

Elle remercie Mme CORDEBARD pour son engagement à mettre cette politique au cœur de la feuille de route de la fin du mandat et à mettre en cohérence les politiques locales avec ces grands enjeux. Pour aller en ce sens, plusieurs vœux seront présentés en fin de Conseil.

Pour répondre à la demande des arrondissements de garantir cette mise en œuvre, des moyens humains et financiers pérennes, dédiés à la coordination de ces actions ainsi que le Plan d'investissement de la prochaine mandature devront absolument intégrer les objectifs du Plan climat.

Mme PAWLIK souligne que les objectifs généraux de ce Plan sont consensuels, mais, comme pour le Plan biodiversité, il manque de matière concrète et de mesures pragmatiques sur la mise en œuvre de ce Plan. Cela peut amener à douter de la sincérité de la démarche, et la manière dont a été faite la présentation le corrobore. Le terme « engagé » donne l'impression de rappeler à l'équipe de la majorité les engagements qu'elle a pris.

Si les choses avaient été plus concrètes et les indicateurs de suivi plus précis, ce doute aurait pu être levé plus facilement.

Lors du Conseil de Paris de novembre, les Républicains avaient formulé un certain nombre de propositions au travers de seize amendements et un vœu consacré au sujet. Cela concernait des mesures concrètes et opérationnelles telles que l'étiquetage des bâtiments municipaux, la mise en place d'un centre d'activité périscolaire consacré aux thématiques du Plan climat ou l'exemplarité du parc municipal et des bâtiments municipaux.

Des avancées ont été faites à la faveur d'amendements repris par l'exécutif et transposés dans le Plan climat définitif présenté aujourd'hui, mais un certain nombre de sujets amènent de la déception.

Au prochain Conseil de Paris seront donc reformulées un certain nombre de propositions formulées en novembre comme « Aider les copropriétés à rénover leur installation de chauffage » et « Rénover rapidement le parc social pour véritablement assurer la transition énergétique ». Elles seront accompagnées de nouvelles propositions qui enrichiront le document.

Mme PAWLIK annonce voter favorablement pour ce Plan nécessaire.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**POUR INFORMATION – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CONCERNANT LE 10^e ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)**

2018 DASCO 7-G Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (13.759 euros), subventions d'équipement (2.273.624 euros) et subventions pour travaux (208.076 euros).

2018 DASCO 14-G Budget participatif des collèges – subventions (827.000 euros).

2018 DASCO 18-G Divers collèges publics – Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux.

2018 DASCO 29-G Subvention (130.000 euros) et convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais (AJAM) proposant un dispositif animation prévention jeunesse dans le 10^e arrondissement.

2018 DASES 72-G Convention avec l'association Les Équipes d'Amitié pour ses actions de prévention spécialisée.

VŒUX

Vœu déposé par Dante Bassino, Dominique Tourte et Didier Le Reste, élu-e-s communistes

Relatif à la création de logements sociaux au 2 square Satragne 75010 Paris

« La ville de Paris a fait du développement du logement social l'une des priorités de son mandat en prévoyant la création de plus de sept mille logements sociaux par an.

Le 10^e arrondissement compte près de six mille demandeurs de logement.

Malgré les efforts réalisés par la municipalité compte tenu du manque de foncier disponible le 10^e arrondissement demeure en tension est déficitaire en logement social.

La Poste possède 2, square Satragne, près de la gare de l'Est, un immeuble auparavant utilisé exclusivement pour les activités postales. Cet immeuble a été construit dans les années 1960 grâce à l'argent des impôts. Il s'agit donc d'un bien commun.

Aujourd'hui cet immeuble est utilisé de manière temporaire comme centre d'hébergement d'urgence.

À terme La Poste envisage la transformation en logements de cet immeuble mais souhaite vendre 70 % des logements créés (soit environ soixante-trois logements) alimentant ainsi la spéculation au détriment des besoins en logements sociaux. Cette opération peut s'apparenter à une véritable vente à la découpe.

La Poste a une filiale qui gère du logement social (Toit et Joie), elle a donc tous les outils pour réaliser une opération utile.

Pour ces motifs, sur proposition de Dante Bassino, adjoint au logement, de Dominique Tourte et Didier Le Reste, élu-e-s communistes - Front de Gauche, le conseil d'arrondissement du 10e arrondissement, émet le vœu que :

L'ensemble des logements créés au 2 square Satragne 75010 Paris soient des logements sociaux. »

M. BASSINO présente le vœu.

M. RAIFAUD soutient ce vœu et explique que la mandature et l'arrondissement font face à un double déficit en termes de logements sociaux et d'espaces verts.

Pour atteindre les objectifs recherchés en termes de logements sociaux sans bétonner le sol de l'arrondissement, il est nécessaire de créer des logements dans des immeubles existant déjà comme au square Satragne. Le financement a été assuré par un organisme public, et du logement privé est envisagé, mais du logement social doit être créé à cet endroit pour permettre d'atteindre les objectifs importants et indispensables. La Nuit de la Solidarité a en effet montré que deux cent soixante personnes dorment à la rue, sans compter celles et ceux présents dans les gares et les hôpitaux.

M. SIMONDON explique que, dans ces conditions, la proposition de Poste Immo, propriétaire de l'immeuble, n'est pas acceptable, puisqu'il s'agit de ne mettre que 30 % de logements sociaux, le minimum imposé par le Plan local d'urbanisme, ce qui représente en réalité 0 % d'efforts de la part d'un promoteur lié à la Poste et ayant une responsabilité en termes d'intérêt général.

Les Socialistes soutiennent ce vœu, étant entendu que l'objectif n'est pas d'arriver à 100 % de logements sociaux, mais à une part plus importante. Il peut y avoir une part de logements privés et intermédiaires. Différentes options sont néanmoins possibles, et ce vœu est pris comme un appui dans la suite des discussions avec Poste Immo.

Mme PAWLIK ne votera pas ce vœu car, même en partageant une partie des propos, elle n'aime pas cette manière de faire qui relève plus de l'injonction que du dialogue.

La Poste est souvent évoquée au sein du Conseil (fermeture des bureaux, utilisation des bâtiments), mais il ne faut pas oublier que la Mairie de Paris et du 10^e n'ont pas de tutelle sur elle. Que le dialogue soit engagé est une bonne chose, mais devoir passer par le biais d'un vœu pour demander une discussion avec la Poste est une méthode qui dérange.

Par ailleurs, sans avoir l'ensemble des détails du dossier, il est évoqué que 70 % du logement serait vendu. Mais, dans ce cas, que vont devenir les 30 % restants pouvant représenter la part affectée aux logements sociaux ?

M. BASSINO précise que la Poste est venue présenter son projet auprès de Mme CORDEBARD et auprès de M. Ian BROSSAT, adjoint en charge du logement de la Mairie de Paris, mais restait sur ses positions quand ils leur disaient que c'était impossible. La réponse au niveau de l'arrondissement et de l'Hôtel de Ville était qu'un si faible taux (30 %) n'était pas acceptable.

Si le dialogue n'existe pas, c'est essentiellement de leur fait, et cela oblige à passer par un rapport de force car cet investisseur institutionnel qui devrait avoir une vocation à se soucier des besoins publics est celui qui y fait le moins attention.

Quelle méthode faut-il donc utiliser face à ce type d'obstacle ?

Mme CORDEBARD ajoute qu'en réalité, la Poste, particulièrement rétive au dialogue, oblige à en engager un d'une autre nature, car de nombreuses tentatives ont déjà été faites, particulièrement sur ce dossier, y compris par le Conseil de Paris.

Elle soumet le vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité (un contre).

Vœu déposé par Dante Bassino, Dominique Tourte et Didier Le Reste, élu-e-s communistes
Relatif à la réquisition de bâtiments vides pour loger les personnes à la rue

« Le 15 février 2018 à l'occasion de la nuit parisienne de la solidarité plus de trois mille personnes dormant à la rue ont pu être comptabilisées. Ce chiffre n'inclus que les personnes ayant répondu au questionnaire. Il reste donc inférieur à la réalité puisque ni les personnes endormies ni celles refusant de répondre ni celle qui n'ont été croisées par aucune équipe ne sont comptabilisés dans ce premier chiffre.

Le 10^e arrondissement de Paris a recensé le plus grand nombre de personnes à la rue.

L'ordonnance de 1945 et la loi de 1998 autorisent la réquisition d'immeubles vacants pour héberger des personnes mal logées. La demande peut émaner du Maire mais son application dépend du Préfet. Ces réquisitions telles que prévues se font avec dédommagement des propriétaires par l'État et il ne s'agit que d'une utilisation temporaire.

Le Conseil de Paris lors de sa séance des 15, 16 et 17 février 2016 a déjà émis un vœu relatif à l'application de la loi.

Malgré la politique menée en matière de logement avec la création de sept mille nouveaux logements sociaux par an, pour proposer des solutions de logements à un maximum de personnes qui en ont besoin.

Malgré la lutte contre les expulsions sans relogement, en particulier dans le 10^e, pour éviter que de nouvelles personnes se retrouvent à la rue.

Malgré les différentes actions menées par la ville en terme d'hébergement allant bien au-delà de ses obligations et suppléant comme elle le peut les carences de l'État, par la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence (dont un centre ouvert en Mairie du 10^e en priorité en direction des femmes et des enfants) la mobilisation du domaine intercalaire des bailleurs sociaux et des partenaires institutionnels comme l'AP-HP, de trop nombreuses personnes continuent de dormir à la rue.

Les migrants qui arrivent en nombre relativement restreint mais sans solution d'hébergement pâtissent eux aussi de cette situation et sont à la rue.

La misère et la précarité causent la mort de nombreuses personnes dans nos rues. Une équipe de psychiatres de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille et l'ONG Médecins du Monde ont cherché à établir qu'elle était cette espérance de vie.

Le résultat de cette enquête est tout simplement terrifiant : quarante-quatre ans pour une femme qui vit dans la rue, cinquante-six ans pour un homme.

Nous sommes donc bien en situation d'urgence.

La circulaire du 12 décembre 2017, relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence, prévoyant le contrôle systématique des personnes migrantes en centre d'hébergement peut augmenter le nombre de refus d'accueil en centre d'hébergement.

De nombreux bâtiments sont vacants dans Paris et pourraient permettre de répondre à l'ensemble des besoins aussi bien en termes de logement que d'hébergement.

Cette situation critique qui n'a que trop duré justifie pleinement l'application de la loi de réquisition.

Pour ces motifs sur proposition de Dante Bassino, adjoint au logement, de Dominique Tourte et Didier le reste, élu-e-s communistes - Front de Gauche, le conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement, émet le vœu que :

- *La direction du Logement et de l'Habitat en lien avec la Mairie du 10^e mène un recensement des bâtiments et espaces vides sur le 10^e en vue de proposer à l'État l'application de la loi de réquisition à Paris pour faire face au mal-logement et à la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence ;*
- *Les immeubles vides soient réquisitionnés afin que plus personne ne dorme à la rue et appuie auprès du Préfet de police, du Ministre de la Cohésion des territoires et du Ministre de l'Intérieur la demande du Conseil du 10^e arrondissement ;*

- *La circulaire du 12 décembre 2017 prévoyant le contrôle systématique des personnes migrantes centre d'hébergement soit retiré ;*
- *L'État augmente les moyens alloués afin de permettre l'ouverture de places supplémentaires. ».*

M. BASSINO présente le vœu.

Mme PAWLIK constate des amalgames et demande en quoi la circulaire du 12 décembre 2017, le projet de Loi Asile Immigration, a un lien avec la réquisition de bâtiments vides.

La politique du logement est un sujet très complexe qui implique une multitude d'acteurs et où un dialogue entre les différents intervenants est indispensable. En la matière, les échanges doivent être renforcés, mais la réquisition d'immeubles n'est pas une solution. Pour le respect de la vie privée, les Républicains ne peuvent pas être favorables à ce type de dispositif.

Il est contradictoire de répondre au collectif d'habitants, lors de la question de pré-conseil, qu'ils ont raison d'agir face à la situation scandaleuse qu'ils vivent, et de déposer derrière un vœu demandant la réquisition des immeubles vides.

Il faut fluidifier le parcours dans le logement social, car ce manque de fluidité fait que l'hébergement d'urgence est devenu pérenne pour de nombreuses personnes en attente d'un logement social.

Mme PAWLIK remarque, à travers les termes du vœu et dans sa présentation, que M. BASSINO a un compte à régler avec le Gouvernement alors que ce Conseil n'est pas le lieu pour cela. Elle lui rappelle enfin que le précédent bilan de M. HOLLANDE n'a pas fait avancer les choses en matière de politique du logement.

M. BEAUSILLON soutient ce vœu puisque l'outil présenté par le groupe Communiste est utile dans cette période et ce contexte.

Le contexte a été rappelé à travers l'objet de certaines polémiques déjà évoquées lors du précédent Conseil et clarifiées dans le cadre de la Nuit de la Solidarité ayant permis de poser un constat indiscutable sur la gravité de la situation. Au travers des mille sept cent cinquante bénévoles ayant participé à la Nuit de la Solidarité, dont un certain nombre dans le 10^e, deux mille neuf cent cinquante-deux personnes ont été dénombrées en situation de rue à Paris, sans compter les mille cinq cents personnes hébergées dans le cadre du Plan Hiver et les six cent soixante-douze dans le cadre du Plan Grand Froid. Cela s'ajoutant au dispositif, sur toute l'année, qui comprend dix mille places d'hébergement ainsi que six mille en hôtel.

Cette Nuit de la Solidarité a été utile dans la période immédiate ayant suivi, car elle a permis de mobiliser un grand nombre de places dans Paris qui n'en a jamais eu autant de mobilisées récemment.

Cependant, cela n'a pas été suffisant car de nombreuses personnes sont encore à la rue, et la situation des exilés sur les Quais de Valmy et de Jemmapes a montré des lacunes puisque,

lors de la vague de grand froid, nombre d'entre eux étaient encore au bord du Canal Saint-Martin.

Dans ce cadre, un certain nombre de solutions doivent être mobilisées car la Préfecture n'a pas été au niveau en termes de proposition de mise à l'abri. Un important travail a été réalisé avec France Terre d'Asile et la ville, mais aucune proposition massive ou mesure d'ampleur pour la mise à l'abri n'a été mise en place sur le Canal. Cela est regrettable, car ce n'est pas une lacune, mais un manque de volonté de la part du Gouvernement pour rendre la situation des migrants plus complexe qu'elle ne l'est déjà.

Le lien avec la circulaire du 12 décembre 2017 est évident, puisqu'il est reproché aux personnes, et particulièrement aux migrants, de refuser les propositions, alors que celles-ci n'ont pas été suffisamment faites. Cependant, des refus existent, justifiés par la peur, alimentés par cette circulaire.

Les mises à l'abri doivent être proposées tous les jours quand les températures descendent à -7°C, car il n'est pas acceptable de ne pas les faire quotidiennement aux campements du 10^e et ailleurs en France.

Ces choses doivent évoluer. La Nuit de la Solidarité a été un moment important mais il faut maintenant passer une étape dans l'ampleur des dispositifs à déployer. À cet égard, la réquisition des logements fait partie des possibilités, même si, en ce qui concerne l'hébergement d'urgence pendant les périodes de grand froid, l'État se refuse à mobiliser de l'immobilier existant.

Mme CORDEBARD ajoute que la réquisition est une mesure forte, car il n'est pas possible, après avoir constaté en plein Plan Grand Froid avec une ouverture sans précédent de places supplémentaires, d'accepter que trois mille personnes dorment encore dehors, en plus de celles trouvées durant la Nuit de la Solidarité.

La Ville et d'autres collectivités auto-réquisitionnent l'ensemble des bâtiments du domaine intercalaire (immobilier situé entre deux utilisations). Beaucoup de partenaires, et certains peu habituels comme la Chambre de Commerce, mettent à disposition, durant ces périodes particulières, des bâtiments vides afin d'y mettre de l'hébergement temporaire.

Rester dans cet état ne résoudra pas ce problème, ni en France, ni à Paris. Ces questions doivent être traitées de façon pragmatique. Le vœu fait état de la circulaire posant des difficultés supplémentaires à l'hébergement puisqu'elle inquiète beaucoup de gens entre 18 et 20 ans, fuyant les terrains de conflits, pour les décourager, malgré des températures négatives de jour comme de nuit, d'être accompagnées dans des structures. Elles acceptent difficilement des hébergements légers dans des gymnases et d'aller voir les nombreuses associations pouvant leur garantir une mise à l'abri.

Ce sujet nécessite une mobilisation d'un autre niveau, avec des valeurs, et des moyens de régler ces questions. La capitale est attractive pour les touristes, ainsi que pour les personnes cherchant de la protection et une nouvelle vie. Il faut là-dessus un regard pragmatique et utile, et cette question de réquisition peut donner de nouveaux outils pour permettre ces mises à l'abri et engager ces parcours de protection.

À la différence de l'hôtel Saint-Quentin, l'ensemble de ces lieux sont gérés par des associations, et le quatrième étage de la Mairie ainsi que les nombreux centres d'hébergements du 10^e ne connaîtront pas de difficultés liées aux mauvais usages. Les personnes accueillies ne sont pas des délinquants, mais des gens en détresse ayant besoin d'être mis à l'abri.

Le groupe socialiste votera pour ce vœu, considérant qu'aujourd'hui, dans cette situation particulière, il faut passer à la vitesse supérieure en prenant en compte les choses telles qu'elles se passent réellement.

M. BASSINO répond à Mme PAWLIK en précisant qu'il ne s'agit pas de compte à régler, mais de la situation et ses conséquences à prendre en compte.

Il ajoute qu'avec l'ensemble des vœux et des prises de parole sur la politique du Gouvernement précédent, il est difficile de croire qu'il l'a soutenu ou laissé passer.

Quant à la propriété privée, il regrette qu'elle soit déjà trop forte sur la question du 27 rue Saint-Quentin et que cela ne permette pas d'intervenir suffisamment rapidement sur cette situation particulièrement dégradée.

Le refus d'avoir un geste fort est coupable.

Mme CORDEBARD soumet le vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité.

Vœu déposé par Dante Bassino, Dominique Tourte et Didier Le Reste, élu-e-s communistes
Relatif au droit au logement et à la prévention des expulsions

« L'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dispose que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être, sa santé et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les soins sociaux nécessaires.

*Le Conseil Constitutionnel a rendu un avis en date du 9 mai 2015 aux termes duquel il résulte des 1^{er}, 10^e et 11^e alinéas du préambule de la Constitution de 1946, que **la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent et un objectif de valeur constitutionnelle.***

La ville de Paris au nom de la justice et de la mixité sociale, pour faire du droit au logement digne et accessible à tous, une priorité de sa politique par la création de plus de sept mille logements sociaux par an.

Mais il appartient à l'État de garantir ce droit fondamental et universel au logement.

Pourtant les crédits de l'État en faveur du logement social baissent régulièrement et leur proportion dans le financement des nouvelles opérations ou dans les réhabilitations de logements sociaux est de plus en plus faible.

Pourtant l'encadrement du niveau des loyers, mis en place sur la commune de Paris depuis le 1^{er} août 2015 et sur la commune de Lille depuis le 1^{er} février 2017 et qui a fait la preuve de son efficacité, n'est plus effectif. Or il suffirait à l'État de l'étendre géographiquement, comme le prévoit la loi ALUR pour qu'il puisse de nouveau s'appliquer.

Depuis un an sur le 10^e l'État met en œuvre par l'intermédiaire de la Préfecture de police de plus en plus d'expulsion de familles avec enfants récemment labellisées DALO, ne laissant pas toujours le temps aux autres interlocuteurs (Ville de Paris mais aussi Préfecture d'Île-de-France) le temps de trouver une solution à chaque famille. Le rythme a été tel que l'État a dû renoncer à des expulsions en octobre faute de place en hôtel pour y héberger les familles avec enfants qui expulse. Hébergement qui paye au prix fort.

L'État, qui autorise et réquisitionne la force publique lors des expulsions demandées par les propriétaires, est aussi et avant tout garant du droit au logement.

L'exigence que toute expulsion soit assortie d'un relogement ne constitue pas une demande locale contraire à la loi nationale, mais une mesure de vigilance pour son respect.

Depuis plusieurs années un travail est engagé avec la Préfecture de police pour tenter de trouver des solutions de relogement aux familles menacées d'expulsion dans le 10^e arrondissement.

Pour ces motifs, sur proposition de Dante Bassino, adjoint au logement, de Dominique Tourte et Didier le Reste élu-e-s communistes - Front de Gauche, le conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- *La Préfecture de police sursoie à expulser toute famille qui n'a pas encore pu bénéficier d'une proposition de relogement, comme le prévoient les circulaires du 26 octobre 2012 et du 6 février 2015 ;*
- *Que le travail en lien avec la Préfecture de police se poursuive et que pour cela les informations soient échangées le plus en amont possible sur les situations de tous les ménages menacés (DALO ou non) dans le but d'atteindre au plus vite zéro expulsion sans relogement correspondant aux besoins et aux capacités de la famille. »*

M. BASSINO présente le vœu.

Mme PAWLIK rappelle, concernant l'hôtel Saint-Quentin, que les occupants vont être expulsés et se retrouver à la rue après l'application de la décision de justice.

Elle approuve le fait que le dialogue doit être renforcé entre les différents acteurs et que l'une des difficultés d'aujourd'hui est le manque d'échanges en temps réel pourtant nécessaires sur le sujet.

Sur le fond et les demandes formulées, elle n'est pas favorable au vœu car le sujet, plus vaste que la question de l'expulsion, concerne la politique du logement dans son ensemble et son amélioration.

Elle vote contre le vœu et souhaite avoir une réponse à sa question initiale.

M. BASSINO rappelle avoir passé un certain temps à parler d'hébergement, de prévoir des relogements pour les personnes non délinquantes qui y vivaient et de l'urgence à en sortir les enfants.

À aucun moment dans le vœu, il ne dit « non » à aucune expulsion, mais « non » à toute expulsion sans relogement et abusive qui implique des multipropriétaires. Ceux-ci ont le droit avec eux, et certains, dans le 10^e, possèdent cinquante logements dont une dizaine de libres. Une famille avait réclamé des travaux de salubrité dans son logement, mais s'est fait expulser car le propriétaire avait besoin de ce logement en particulier. Est-ce que cette expulsion est normale ? Non, selon M. BASSINO.

Si un propriétaire en difficulté a besoin de reprendre son logement, soit ; mais il ne s'agit pas de mettre à la rue les uns pour donner un toit aux autres. Il s'agit avant tout de trouver une solution de relogement. M. BASSINO dit donc « non » aux expulsions abusives et demande qu'aucune expulsion n'ait lieu sans proposition de relogement adapté.

Au sujet du 27 rue Saint-Quentin, **M. SIMONDON** rappelle que l'évacuation de ce lieu où personne n'est en sécurité et qui cause nombre de nuisances au voisinage a été demandée.

Si des personnes sont en danger et si la présence d'enfants est confirmée, la police et la justice se chargeront de leur protection. Le sujet doit être pris très au sérieux car le nombre de familles en danger et en risque d'expulsion est important.

M. SIMONDON salue le travail de M. BASSINO pour une prévention de ces situations, car ce n'est pas le jour de l'expulsion que les questions doivent se poser, mais en amont. Comment la prévenir au maximum dès qu'un processus s'enclenche ? M. SIMONDON le fait en travaillant avec des partenaires qui se chargeront du suivi social dans la mesure du possible, chacun dans son rôle, avec le commissariat et la Préfecture de police.

Cela peut aboutir à des situations ubuesques, avec des familles ayant un droit au logement opposable, mais qui se font expulser juste après et qui finissent par coûter une fortune en hébergement dans des hôtels. Ce processus nécessite d'être amélioré pour le respect de la continuité de la vie familiale.

M. SIMONDON annonce que le groupe socialiste soutiendra ce vœu.

Mme CORDEBARD soumet le vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité.

Vœu des élus écologistes

**Relatif à l'appel à projet concernant la plateforme d'innovation dédiée à la mode –
Caserne Château-Landon**

« Considérant l'installation future d'une plateforme d'innovation dédiée à la mode dans l'enceinte des bâtiments de l'ancienne caserne Château-Landon ;

Considérant l'annonce d'un appel à projet pour le choix des acteurs de cette plateforme d'innovation dédiée à la mode lors du conseil de quartier Louis Blanc - Aqueduc qui s'est tenu le 8 février 2018 ;

Considérant que l'installation de cette structure dédiée à la mode représente une opportunité de trouver des solutions nouvelles pour encourager les industries qui ont dépendent à être plus respectueuses de l'environnement, des ressources naturelles et être porteuse d'une éthique sociale et environnementale ;

Considérant l'importance que la Ville de Paris accorde aux questions environnementales ;

Considérant le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial de la Ville de Paris et les stratégies parisiennes liées au développement de l'artisanat, de l'économie circulaire, de l'innovation sociale, etc. ainsi que la feuille de route du 10^e arrondissement approuvée par un CICA en décembre 2017 proposant la création d'un Pôle économique du textile et de la mode durable promouvant de nouveaux comportements d'achats et structurant les filières économiques locales ;

Considérant enfin que le projet de rénovation de l'ancienne caserne intègre la création d'un espace dédié aux associations ;

Sur proposition des élu-e-s écologistes, Anne Souyris, Sylvain raifaud, Emmanuel Ryz et Léa Vasa, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- *L'appel à projet concernant le choix des acteurs intègre des clauses contraignantes et exemplaires d'un point de vue environnemental, social et éthique ;*
- *La mairie du 10^e arrondissement, en lien avec le conseil de quartier Louis Blanc - Aqueduc lance une concertation élargie concernant l'utilisation de 300 mètres² destinés à un usage associatif. »*

Mme VASA présente le vœu.

Mme PAWLIK annonce qu'elle vote pour ce vœu.

Cependant, elle regrette que cela passe par un vœu car cela est une évidence et est même prévu par la nouvelle ordonnance pour les marchés publics.

Mme FASSO pense que les discussions sur la caserne Château-Landon et les différentes attributions pouvant en être faites ne sont pas près de se terminer. Elle qui assiste

régulièrement aux Conseils d'école maternelle et élémentaire Louis-Blanc sait qu'il existe une demande des deux écoles de bénéficier de nouveaux locaux malgré la baisse de la démographie scolaire.

Il faudra encore rediscuter de l'attribution des locaux en lien avec les deux écoles Louis Blanc

M. SIMONDON n'est pas sûr non plus qu'il faille passer par un vœu, mais cela lui convient car c'est exactement ce dont il parlait au dernier CCQ Louis Blanc – Aqueduc.

Le sujet a été évoqué à de nombreuses reprises et les positions différaient.

Les travaux, depuis que la caserne a été confiée à la RIVP, ont permis de relocaliser l'aide alimentaire dans le 10^e, rue Léon Jouhaux. Les travaux dans la caserne, dont l'état était très mauvais, ont débuté.

Le sujet sur la préfiguration de l'incubateur de la mode a été évoqué.

Le porteur qui travaillera dans ce bâtiment de la RIVP sera choisi suite à un appel à proposition. Il devra contenir toutes les garanties de lien avec le quartier, avancer vers une mode éthique, réfléchir aux filières, aux matières utilisées, au recyclage et répondre aux différents points listés.

Un local de 300 m² sera destiné à un usage associatif ou local à destination d'associations ou acteurs locaux. Ce sujet a commencé à être discuté avec le CCQ et se poursuivra dans la concertation.

Il reste une petite surface connexe à l'école sur laquelle a été faite une étude sur le coût, et le budget de l'aménagement d'une salle supplémentaire pour l'école.

De la création de logements est en perspective dans ce secteur, mais elle ne se fera pas avant une dizaine d'années.

Des fermetures de classes se font sur tout le bassin démographique scolaire. Suite aux demandes des deux directrices de l'école Louis Blanc et des parents d'élèves, une réflexion s'est engagée sur un local dépendant de la caserne qui pourrait être aménagé.

Mme VASA explique que ce vœu est un appel à projet géré au niveau parisien, mais qui n'empêche pas un arrondissement n'ayant pas directement la main dessus de faire des propositions et d'afficher publiquement une volonté commune.

Elle se dit satisfaite de pouvoir sceller un accord peu évident et sujet à de longues discussions.

Mme CORDEBARD constate que chacun a été éclairé sur la démarche locale, y compris sur la question des locaux scolaires qui est apparue comme un point important. Même si les besoins sont moins pressants, il faut garder la possibilité d'agrandir les écoles en cas de besoins.

Elle annonce que le groupe socialiste votera favorablement et soumet le vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu des élus écologistes Relatif à la pérennisation de permis de végétaliser

« Considérant l'engagement conséquent de la Direction des espaces verts et environnement d'aide dans un programme de végétalisation de Paris important 30 hectares supplémentaires de jardin ouvert au public 20000 nouveaux arbres plantés 200 projets de végétalisation participative dans le cadre de l'opération du verre près de chez moi le développement des fermes pédagogiques vergers et potagers dans les écoles 100 ha de végétalisation sur les murs et 3 vantaux un tiers dédiée à l'agriculture urbaine Desjardins supplémentaires création d'un permis de végétaliser autorisant les Parisiens à mener des initiatives sur l'espace public ;

Considérant la volonté affichée par la Ville de soutenir l'appropriation végétale du territoire par le grand public ;

Considérant l'action 14 du plan biodiversité 2018 "Tous actrices et acteurs de la biodiversité" donnant des objectifs importants en termes de développement des permis de végétaliser ;

Considérant que l'opération Permis de végétaliser a commencé il y a presque trois ans et que l'on compte aujourd'hui plus de mille trois cents cinquante permis accordés aux Parisiennes et au Parisiens ;

Considérant que le permis de végétaliser est un formidable outil permettant aux Parisiens de renouer avec l'espace public de façon positive, de contribuer à son embellissement, en leur donnant la responsabilité de l'entretien de parcelles ;

Considérant que pour ce faire, cela demande de la part des habitants un investissement en temps et en moyen conséquent notamment pour ce qui concerne l'acheminement des matériaux et la fabrication de protection des pieds d'arbres ainsi que dans l'acquisition de plantes contribuant à la biodiversité de Paris ;

Considérant la nécessité de garantir un niveau d'entretien minimum pour l'ensemble des jardinières dans l'espace public pour assurer le succès de ce dispositif ;

Considérant que la Ville de Paris mène une telle opération pour la première fois et que des ajustements sont donc naturels et même attendus ;

Considérant que l'entretien assuré exclusivement par les Parisiennes et les Parisiens doit être facilité ;

Considérant que les végétaux doivent être arrosés régulièrement en particulier pendant les périodes estivales ;

Considérant que trouver une source d'eau n'est pas aisé pour la plupart des Parisiennes et des Parisiens et qu'ils peuvent être découragés de perdre un temps précieux à trouver une source d'eau loin de la surface végétalisée ;

Considérant qu'il est préférable d'utiliser de l'eau non potable ou de l'eau de pluie récupérée pour arroser les végétaux ;

Considérant le vœu de l'exécutif au Conseil de Paris de décembre 2016 relatif à la politique de végétalisation et d'agriculture urbaine votant la mise en place d'un appel à projet relatif à la récupération de l'eau ouvert à tous les jardins partagés et à tous les porteurs de projets agriculture urbaine ;

Considérant que le nouveau zonage pluvial et le plan PARISPLUIE que s'apprête à voter la Ville de Paris au prochain conseil de Paris de mars 2018 vise un objectif simple mais ambitieux : infiltrer ou réutiliser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe et la rendre ainsi 100 % utile ;

Considérant l'accompagnement nécessaire pour la réussite de ces dispositifs : les faire connaître, assurer la coordination avec les différents services de la Ville intervenant dans l'espace public (DEVE, DPE, DVD, DPP), suivre les projets et s'assurer du bon état général des espaces pris en charge par les habitants, les conseiller, leur apporter une aide logistique ;

Considérant que l'on ne s'improvise pas jardinier.

Sur proposition des élus écologiste Anne Souyris, Sylvain Raifaud, Emmanuel Ryz et Léa Vasa, le conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- *La ville de Paris améliore dans la mesure du possible l'accès à l'eau dans l'espace public pour les jardiniers citoyens par la mise en œuvre de récupérateurs d'eau ou l'accès au réseau d'eau non potable de la ville ;*
- *Soit ajoutée dans l'application "Dans ma rue" la ligne "Jardinière abandonnée" pour que les habitants puissent remonter eux même les informations permettant une meilleure prise en charge ;*
- *Chaque Parisien quel que soit son arrondissement sache comment se procurer de la terre pour ses projets de végétalisation de l'espace public grâce à une information est disponible sur le site vegetalisons.paris.fr et un affichage dans les jardins partagés de la ville ;*
- *La Ville propose une méthode pour assurer le respect du travail et de l'investissement des habitants jardinier par les agents de terrain et d'avoir une récupération des reliquats des plantations municipales lorsqu'il y a un changement de plate-bande ;*
- *La ville mette en place une procédure pour l'enlèvement des permis à l'initiative de la Mairie d'arrondissement après le respect de la procédure d'abrogation des permis de végétaliser telle que définie dans le vœu adopté en Conseil de Paris en février 2018 ;*

- *La plateforme "Végétalisons Paris" soit également régulièrement mise à jour par les services lorsque des permis sont retirés et que l'habitant n'aurait pas renseigné l'information. »*

M. RAIFAUD présente le vœu.

Mme PAWLIK approuve plusieurs points, mais, dans les considérants, sa présentation est, selon elle, trop partielle, contrairement aux autres vœux.

Les considérants sont rappelés sur les engagements pris en matière de végétalisation, mais le bilan est passé sous silence. Soit il ne faut pas mettre le considérant et avoir un consensus sur le sujet, soit il faut rappeler que les objectifs n'ont été que partiellement atteints.

Sur 30 ha, à la fin de l'année 2016, seuls 8,5 ha ont été végétalisés. Cela casse les idées intéressantes qu'il pouvait y avoir derrière.

Dans le premier terme du vœu, il est demandé à la Ville de Paris de stopper l'artificialisation des terres à Paris, mais des mesures de compensation sont prises derrière – c'est une contradiction.

Mme CORDEBARD signale un amalgame entre les vœux et propose de se réorganiser.

Mme PAWLIK demande si le vœu traité est bien celui sur le permis de végétaliser.

Mme CORDEBARD précise qu'il concerne le permis de végétaliser, mais n'est pas pour autant un vœu sur l'artificialisation future des sols parisiens.

Elle propose de reprendre le débat et demande à Mme PAWLIK si elle souhaite intervenir sur le vœu relatif à la pérennisation du permis de végétaliser.

Mme PAWLIK précise qu'elle intervenait justement à ce sujet, mais n'exclut pas de s'être trompée dans les documents et propose de laisser la place à quelqu'un le temps d'y remettre de l'ordre.

Mme CORDEBARD informe que les élus socialistes voteront le vœu relatif au permis de végétaliser, notamment sur son aspect gestion qui nécessite d'avoir une vision et un accompagnement local de ces questions qui sont, pour un certain nombre, au niveau du 10^e, des réussites très importantes, tandis que d'autres présentent de grandes difficultés de mise en œuvre, pour certains quartiers de l'arrondissement, sur lesquels il faut se concentrer pleinement avec une dimension locale.

Mme la Maire ne revient pas sur des détails très précis, comme l'application « Dans ma rue » ou autres ; mais, sur l'esprit général du vœu, le groupe est d'accord.

Mme PAWLIK s'excuse pour la confusion, et elle votera ce vœu – les fameux considérants qui posent souci en concernant un autre.

Elle approuve le fait qu'on ne s'improvise pas jardinier et qu'il faille faciliter la tâche des Parisiens voulant s'approprier l'espace public pour le végétaliser, avec notamment l'accès à l'eau qui semble être un point très important, car ce doit être une contrainte pratique mais sur laquelle il est possible de trouver facilement une solution.

Mme PAWLIK demande à M. RAIFAUD ce qu'il entend par : « (...) que la Ville propose une méthode pour assurer le respect du travail et de l'investissement des habitants jardiniers par les agents de terrain » et « d'avoir une récupération des reliquats des plantations municipales lorsqu'il y a changement de platebande ».

La dernière partie est claire, mais sur la question de la méthode pour assurer le respect du travail et de l'investissement des habitants jardiniers par les agents de terrain, la formule maladroite, car il est possible de comprendre que les techniciens pourraient ne pas respecter le travail des habitants.

M. RAIFAUD précise qu'il s'agit d'une évolution des méthodes de travail, car il est arrivé que le service de l'arbre retire un équipement en arrachant tout le travail d'un jardinier faisant pousser du liseron après avoir obtenu un permis de végétaliser.

Ce fut un cas isolé, et les écologistes sont intervenus pour travailler sur le management. Cela nécessite une réflexion parisienne, et il est important d'entrer dans le processus de travail des agents le fait que les habitants participent aussi et doivent être respectés en ce sens.

Mme CORDEBARD soumet le vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

**Vœu des élus écologistes et rattaché à la DEVE 33
Relatif au nécessaire renforcement des moyens humains pour accompagner les
jardins citoyens**

« Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement Durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du Ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à parité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de vingt propositions du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que seuls 5 % des pays signataires sont en voie d'atteindre les objectifs d'Aichi en 2020 selon l'Organisation WWF ;

Considérant l'engagement conséquent de la Mairie de Paris dans un programme de végétalisation de Paris important : trente hectares supplémentaires de jardins ouverts au public, vingt mille nouveaux arbres plantés, deux cents projets de végétalisation participative dans le cadre de l'opération "Du vert près de chez moi", le développement des fermes pédagogiques, vergers et potagers dans les écoles, cent hectares de végétalisation sur les murs et toi, dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine, des jardins supplémentaires. Création d'un "permis de végétaliser" autorisant les Parisiens à mener des initiatives sur l'espace public ;

Considérant la volonté affichée par la Ville de soutenir l'appropriation végétale du territoire par le grand public ;

Considérant que la sensibilisation est essentielle dans le cadre du nouveau plan de biodiversité afin d'expliquer les enjeux liés à la préservation de la biodiversité à Paris auprès d'un large public et de publics relais. Cette sensibilisation permet de promouvoir et de valoriser les actions engagées en expliquant leurs impacts sur la biodiversité ;

Considérant que cette sensibilisation et cette appropriation le grand public doit se faire avec un accompagnement humain et pas seulement matériel ;

Considérant que les opérations "Permis de végétaliser", "Des graines à tous les étages" ainsi que la distribution de graines et de bulbes sont des succès à chaque fois renouvelés auprès des Parisiennes et des Parisiens,

Considérant l'action 14 du plan biodiversité 2018 "Tous actrices et acteurs de la biodiversité" donnant des objectifs importants en termes de développement des permis de végétaliser ;

Considérant l'accompagnement nécessaire pour la réussite de ces dispositifs : les faire connaître, assurer la coordination avec les différents services de la Ville intervenant dans l'espace public (DEVE DPE DVD DPP, ...), suivre les projets et s'assurer du bon état général des espaces pris en charge par les habitants, les conseiller et leur apporter une aide logistique ;

Considérant que l'on ne s'improvise pas jardinier.

Aussi, sur proposition des élus écologistes Anne Souyris, Sylvain Raifaud, Emmanuel Ryz et Léa Vasa, le conseil du 10e arrondissement émet le vœu que :

La ville de Paris mette à disposition dans chaque arrondissement, un-e animateur-riche référent-e pour accompagner les projets de végétalisation et faciliter les initiatives des jardiniers citoyens. »

M. RAIFAUD présente le vœu.

Mme PAWLIK convient que la sensibilisation à l'accompagnement des Parisiens sur le sujet est une nécessité, mais le format proposé dans le vœu n'est, à son sens, pas très explicite. S'agit-il d'un agent des services déjà en poste auquel seraient ajoutées les missions relatives à l'accompagnement des jardiniers citoyens, ou est-ce qu'il ne s'occuperait que de cela ?

Si la dernière option est envisagée, elle semble disproportionnée, et, le cas échéant, peut-être est-il envisageable que plusieurs arrondissements soient regroupés sur le sujet, car il n'est pas certain que cela nécessite d'occuper un poste à temps plein.

Les considérants de ce vœu sont assez partiels sur la question des engagements pris, et le fait que les chiffres de la réalisation ne soient pas mis en face en font une présentation un peu regrettable.

Avant de prendre une décision sur ce vœu, Mme PAWLIK souhaite connaître la réponse de M. RAIFAUD sur le type d'agent dont il s'agirait concernant l'animateur.

M. RAIFAUD précise que le groupe demande des moyens dédiés à cette fonction. Cela peut être un agent de la Ville ou un acteur extérieur au travers d'un partenariat, mais il n'y a pas d'indication sur le fait qu'il faille que ce soit une ressource dédiée à plein temps.

M. RAIFAUD souhaite que cela se mette en place et s'excuse de ne pouvoir répondre précisément.

Il demande juste que le sujet soit ouvert, qu'il y ait une reconnaissance du travail des habitants, du besoin de les accompagner et des ressources. Que quelqu'un à la Mairie soit chargé de travailler avec eux, de les accompagner, de les aider, et pas uniquement au sein du cabinet de la Maire.

Mme PAWLIK constate que les éléments ne sont pas assez précis et s'abstiendra sur ce vœu.

Mme CORDEBARD précise que le groupe socialiste votera contre ce vœu car il demande des moyens humains supplémentaires dans ce cadre, et il ne lui semble pas approprié, à ce moment précis des relations avec la Ville, de demander, pour l'arrondissement, des moyens supplémentaires sur ce sujet.

Mme TOURTE indique que le groupe Communiste votera également contre ce vœu, non pas pour la demande de moyens supplémentaires car les espaces verts en ont besoin, mais spécialiser une personne de cette façon ne lui semble pas une bonne solution.

Mme CORDEBARD soumet le vœu au vote.

Le vœu est rejeté.

Vœu des élus écologistes Relatif à l'objectif zéro artificialisation future des sols parisiens

« Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du Ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à égalité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de vingt propositions du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011 – 2020, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que 5 % des pays signataires sont en voie d'atteindre les objectifs d'Aichi en 2020 selon l'Organisation WWF ;

Considérant le travail des scientifiques qui ont démontré que le rythme de disparition d'espèces s'est accéléré depuis les années 1950, au point d'être une centaine de fois plus rapide qu'au cours du XIX^e siècle permettant d'affirmer que nous sommes entrés dans une "sixième extinction" ;

Considérant que la France fait partie des dix nations qui abritent le plus d'espèces menacées avec un chiffre de mille deux cents pour le seul territoire métropolitain ;

Considérant le Schéma régional de cohérence écologique de la région Île-de-France de 2013 demandant de "limiter la minéralisation des sols qui isole la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain". Cette minéralisation fragment les habitats naturels, les écosystèmes, affectant la biodiversité ;

Considérant que le score Paris en 2015 de l'indice de Singapour sur le critère "régulation de la quantité d'eau : proportion des surfaces végétalisées du territoire parisien" est très faible et demande donc des mesures urgentes et à la hauteur du déficit constaté ;

Considérant que les espaces verts assurent des fonctions écologiques régulatrices importantes :

- Les arbres humidifient l'air de la ville et permettent de lutter contre l'érosion,
- La masse végétale régule la température et réduit les nuisances sonores,
- La fonction chlorophyllienne stock le carbone et libère l'oxygène,
- Le feuillage fixe les poussières et les gaz toxiques.

Considérant le vœu, relatif à la désimperméabilisation de Paris pour lutter contre les crues, voté par le Conseil de Paris les 5, 6 et 7 février 2018 ;

Considérant que le nouveau zonage pluvial et le plan PARISPLUIE que s'apprête à voter la Ville de Paris au prochain Conseil de Paris de mars 2018 vise un objectif simple mais ambitieux : infiltrer ou réutiliser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe et la rendre ainsi 100 % utile ;

Considérant l'action 10 de la stratégie résilience unanimement voté au Conseil de Paris le 25 septembre 2017 "À moyen-long terme, il est proposé de mettre en œuvre un programme de rafraîchissement de l'ensemble des écoles : l'objectif est de débitumer progressivement les cours d'école pour les végétaliser (arbres, pelouses, vergers, potagers) et/ou tester de nouveaux matériaux (stabilisé, bois recyclé, tapis produisant de l'énergie, enrobée évapo-

transpirant et perméable, etc.) et de nouveaux procédés permettant de rafraîchir les préaux et/ou dortoirs (boucle locale d'énergie, puits provençaux, climatisation solaire, etc.) ;

Considérant l'action 16 du plan biodiversité 2018 dont un des objectifs est d'"élaborer la cartographie de la trame brune des sols et de la pleine terre parisienne" ;

Considérant l'action 11 du plan biodiversité 2018 "inaugurer les premières cours d'école Oasis, véritable îlots de fraîcheur, en lien avec la Stratégie de résilience de Paris. Cette innovation consiste à remplacer le bitume des cours par un enrobé pour partie végétale, économe en énergie dans sa conception, plus frais en été et 100 % perméable aux eaux de pluie ;

Considérant que la mairie du 10^e arrondissement s'est engagée publiquement à lutter contre les îlots de chaleur et à rafraîchir les rues en dé-perméabilisant la voirie dans sa feuille de route "ensemble, préparons le 10e arrondissement au changement climatique" présentée lors du CICA du 18 décembre 2017, document qui est une déclinaison du Plan Climat Parisien et de la stratégie des résiliences.

Considérant que la mairie du 10^e arrondissement s'est engagée publiquement à expérimenter au moins une école Oasis d'ici 2020 dans sa feuille de route "ensemble préparons le 10^e arrondissement au changement climatique" présentée lors du CICA du 18 décembre 2017, document qui est une déclinaison du Plan Climat Parisien et de la stratégie de résilience.

Sur proposition des élu-e-s écologistes Anne Souyris Sylvain Raifaud, Emmanuel Ryz et Léa Vasa, le conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- *S'engage à stopper l'artificialisation des terres à Paris*
 - o *Dans le cas où un projet aboutit à imperméabiliser une surface (projet décidé ou en cours), des mesures de compensation soit prise sur le territoire parisien au plus proche du terrain imperméabilisé,*
- *Augmente la surface de pleine terre et la surface perméable*
 - o *La DEVE, la DVD et la DU réalise un inventaire des lieux actuellement en pleine terre perméables et potentiellement perméables*
 - *Cet inventaire soit disponible en Open Data,*
 - *Que des objectifs clairs et communicable à tout se soit fixé pour que la surface de pleine terre et de surfaces perméables augmente dans chaque arrondissement,*
 - *Que chaque arrondissement défini en concertation avec toutes les parties prenantes les lieux à remettre en pleine terre ou imperméabiliser,*
 - *Que la mise en œuvre de ces opérations commence au cours de l'année 2018.*

- *Mettre en pleine terre ou perméabiliser les espaces de circulation dans les parcs, jardins et squares quand cela est possible,*
- *Que le projet d'Oasis dans les écoles du plan résilience soit considéré dans ces deux possibilités : débitumage et/ou enrobé. Que ce projet s'accompagne d'un objectif de création de zone de pleine terre dans les cours d'école,*
 - o *Que le nombre et le choix des emplacements des Oasis et de création de zones de pleine terre par arrondissement soit communiqués.*
- *Que soit créée une nouvelle catégorie de permis de végétaliser : "déminéraliser les trottoirs" ».*

M. RAIFAUD présente le vœu.

Mme CORDEBARD annonce que le groupe socialiste votera pour ce vœu, même si le dernier tiret « – Que soit créée une nouvelle catégorie de permis de végétaliser » ne semble pas nécessaire. Il est plus anecdotique que l'ensemble des choses importantes qui y sont portées.

Mme PAWLIK revient sur la difficulté évoquée précédemment sur la contradiction dans le premier terme de ce vœu : « S'engage à stopper l'artificialisation des terres à Paris », alors que sont demandées des mesures de compensation.

Soit il est demandé plus d'artificialisation des terres, soit il est demandé un peu d'artificialisation, et, dans ce cas, cela implique des mesures de compensation ; mais les deux ne peuvent aller ensemble.

Il n'y a pas la même difficulté sur le considérant, car il n'est pas repris avec les engagements ; mais il y a tout de même cette petite musique qui pose problème, et, pour cette raison, Mme PAWLIK s'abstiendra sur ce vœu.

Mme CORDEBARD soumet le vœu au vote.

Le vœu adopté à la majorité.

Vœu des élus écologistes

Relatif à l'organisation d'une conférence de citoyens concernant l'installation de mobilier urbain d'information électrifié à caractère publicitaire à l'occasion de la révision du règlement local de publicité (RLP) de Paris

« Considérant l'annulation du marché conclu entre la Ville de Paris et la filiale Somupi de JCDecaux en raison notamment du non-respect du RLP concernant l'installation d'écrans

numériques dans l'espace public ainsi que la procédure de révision du RLP initiée par la Ville afin de permettre la pose et l'exploitation de tels mobiliers ;

Considérant la volonté de l'adjoint à la Maire de Paris chargé du dossier JL Missika, exprimée lors du lancement de la consultation publique obligatoire, d'ouvrir le débat concernant la pertinence et l'encadrement de ces nouveaux mobiliers ainsi que de considérer pleinement la volonté des citoyens exprimée au travers de la consultation ;

Considérant que le bilan carbone complet de la pose et maintenance de ses écrans, ainsi que des mobiliers électrifiés (lumineux, déroulants, etc.) n'est pas publié et que l'installation de ces écrans consommant autant que quatre foyers de quatre personnes et nécessitant une maintenance quotidienne réalisée par une tournée en véhicules thermique, semble aller à l'encontre du nouveau Plan Climat Énergie Territorial de la Ville de Paris fixant pour objectif la neutralité carbone de la Ville en 2050 en grande partie grâce à une politique de sobriété énergétique ;

Considérant que la présence de ces mobiliers pourrait nuire à l'amélioration du cadre de vie des Parisiennes et Parisiens notamment en raison de l'augmentation des pollutions visuelles et lumineuses induites, voire à la sécurité routière par leur capacité à attirer plus fortement l'attention ;

Considérant qu'il n'est pas prouvé que les écrans publicitaires soient appréciés ou souhaités par les Parisiens et Parisiennes, voire que les analyses en ce sens démontrent plutôt leur rejet, par exemple lorsque la première demande des usagers du Métropolitain Parisien lors des consultations réalisées par la RATP et de retirer les écrans publicitaires des galeries ;

Considérant que la Ville de Paris en cas de crise majeure nécessitant une communication urgente à la population peut notamment activer les dispositifs numériques d'information public récemment installés dans l'espace public parisien ;

Considérant le recours de plus en plus fréquent par la Ville de Paris à des panneaux lumineux ou écrans pour la diffusion d'informations associatives et municipales, prochainement installés dans certains équipements publics ;

Sur proposition des élu-e-s écologistes Anne Souyris, Sylvain Raifaud, Emmanuel Ryz et Léa Vasa, le conseil du 10e arrondissement émet le vœu que :

La Mairie du 10^e arrondissement organise un débat public ainsi qu'une conférence de citoyens concernant l'installation et l'exploitation de mobilier urbain d'information électrifié (écrans, panneau lumineux, panneaux défilants), à caractère publicitaire public comme privé, dont l'avis sera déposé au nom de la Mairie d'arrondissement au registre de la consultation relative à la révision du RLP Parisien. »

Mme VASA présente le vœu.

Mme PAWLIK connaît la position de Mme VASA sur la publicité et comprend l'objectif de ce vœu.

Mme VASA souhaite démontrer une certaine opposition des Parisiens à ces panneaux, et, dans ce cas, Mme PAWLIK ne comprend pas les moyens proposés pour y parvenir si elle est certaine de leur avis sur le sujet.

Passer par la méthode consistant à organiser une conférence pour ensuite annexer un avis au registre des délibérations est complexe. Mme PAWLIK lui conseille, dans ce cas, d'organiser un référendum ou une votation citoyenne pour aller au bout de la démarche, car elle donne l'impression paradoxale de s'arrêter en milieu de parcours.

Enlever ce mobilier peut amener un manque à gagner considérable, car il représente 40 millions d'euros par an. Dans la mesure où Mme HIDALGO cherche tous les moyens possibles et imaginables, comme avec la redevance pour les commerçants situés sur l'espace public, pour pouvoir combler le déficit important de la Ville, il faudra trouver d'autres sources de revenus, et ce n'est pas aux Parisiens de payer sur le sujet.

Ces panneaux ont aussi vocation à fournir une information municipale bien utile aux habitants en cas de crise, et il serait dommage de s'en priver.

Mme PAWLIK s'abstiendra sur ce vœu.

M. SIMONDON rappelle que, même en ayant télescopé l'histoire sur le mobilier urbain, la concertation sur le sujet du règlement local de publicité s'est déroulée en novembre 2017. La première a eu lieu au Pavillon de l'Arsenal en janvier et se poursuit avec des professionnels. D'autres réunions publiques sont prévues dans les semaines qui viennent.

Le vœu s'inscrit dans cette concertation mais, dans le même temps, ne s'y inscrit pas vraiment, et la position contre l'affichage numérique est très claire. En le mettant dans les considérants, il empêche éventuellement les élus ne voulant pas donner un avis d'y être obligés.

Par ailleurs, Mme VASA appelle à une forme de concertation parallèle à celle organisée à l'Hôtel de Ville, qui serait autogérée depuis le 10^e. Cependant, il pourrait accueillir une des réunions publiques prévues, et, pour cela, la majorité ne souhaite pas organiser une concertation parallèle, même si les débats sont intéressants et que les habitants de l'arrondissement y sont sensibles.

Pour ces raisons, M. SIMONDON déclare que le groupe socialiste votera contre ce vœu.

Mme VASA précise que la question n'est pas : « publicité ou pas publicité ? », mais plutôt de connaître l'avis des habitants du 10^e sur les écrans et les publicités électrifiées, défilantes et lumineuses.

Il est possible de dire que la publicité rapporte de l'argent à la Ville comme de se priver de cette innovation, car on peut se demander si elle est vraiment bénéfique et souhaitable. Il faudrait demander aux habitants s'ils en veulent dans l'espace public : cette question peut les intéresser puisqu'ils y sont sensibles.

Mme VASA présentera peut-être une autre proposition sans les considérants négatifs pour lever les doutes et expliquer que l'idée n'est pas de faire un débat pour faire un débat et perdre du temps, mais d'en faire un pour débattre sans chercher à imposer son avis. Si, après une concertation réfléchie et documentée, cette question ne pose pas de problème, elle se rangera à cet avis.

Mme CORDEBARD soumet le vœu au vote.

Le vœu est rejeté.

Mme CORDEBARD remercie les élus et clôt la séance.

La séance est levée à 22 heures 35.